
ABOU DABI – Rédaction du Communiqué du GAC
Mercredi 1 novembre 2017 – 13h30 à 18h30 GST
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHEIDER : Nous allons commencer notre séance du GAC dans quelques minutes une fois que les gens auront pris place. Merci beaucoup.

Bonjour. Séance du GAC pour la rédaction du communiqué du 1^{er} novembre, 60^e réunion de l'ICANN.

Je vois qu'il y a eu quelque chose qui s'est passé mais nous allons commencer formellement notre réunion.

MARK CARVELL : Je crois que je pourrai assumer, disons, mon départ mais au cours de toutes les réunions de l'ICANN, il y a un événement significatif : toutes les réunions du GAC sont importantes parce que nous sommes ici rassemblés, nous sommes nombreux à avoir des histoires différentes et des antécédents différents venant des quatre coins du monde.

Et ces réunions, ces processus, ces comités, tout cela demande un leadership, une direction pour pouvoir faire le travail. La

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

signification différente à cette occasion, c'est que nous disons adieu à Thomas Schneider qui a dirigé le GAC. Pendant combien de temps ? Trois ans ? Trois ans, voilà. On a la sensation que c'est toute une vie, sans aucune réflexion à propos de sa gestion du travail.

THOMAS SCHEIDER : On en parlera en privé, hein Mark ?

MARK CARVELL : Mais alors vraiment, tout ce travail que nous avons fait est extraordinaire, phénoménal. C'est pour cela que l'on a la sensation que c'est beaucoup longtemps que l'on a partagé. C'était un exemple d'inspiration pour la direction du GAC. Cela est basé sur le succès de vos prédécesseurs et au cours des neuf dernières années où j'ai été là, le GAC a énormément évolué et vous avez encore renforcé ce progrès, cette évolution, et cela a été exemplaire pour tous.

Vous avez jeté les ponts dont nous avons besoin pour communiquer avec le reste de la communauté. Vous avez pu participer, vous engager de façon tellement efficace avec les autres parties prenantes de la société civile, des entreprises, de la communauté technique. Vous l'avez fait de manière si efficace et cela nous inspire, nous tous. Ce qui nous inspire, c'est

justement que vous avez pu jouer un rôle de direction aussi efficace pour toutes les questions qui ont été soulevées au sein du GAC et vous avez pu nous permettre de devenir un comité beaucoup plus grand : il y a 173 membre et 175 observateurs qui s'occupent de plus en plus de sujets. Et pendant votre leadership, nous avons vu la transition des fonctions de supervision de l'IANA. Vous avez pu conduire le GAC dans son travail pendant tout ce temps-là de manière très efficace.

La charge de travail était importante et c'était un défi. Il y a eu plusieurs déceptions et des points de tension comme cela peut-être le stress test numéro 18 mais vous avez suggéré cela, vous avez pu faire fonctionner tous ces processus pour que nous soyons tous satisfaits. Nous savions ce qu'il fallait faire, nous savions par où il fallait passer, nous savions quels étaient les délais et les dates butoirs et vous avez pu tout aligner.

Donc au nom des membres de tout le comité, je veux vous remercier profondément de votre travail, de votre engagement par rapport à ce travail et tout ce que vous avez fait pendant des horaires qui étaient parfois de plus en plus complexes. Je sais que vous avez de plus en plus de responsabilités au sein de votre gouvernement, vous avez été promu ambassadeur, vous avez participé à tous les téléconférences, vous avez pu communiquer avec nous, les autres membres du comité et du Conseil d'Administration. Donc je veux exprimer ma reconnaissance au

nom de nous tous au sein du comité. Et le fait de faire partie de ce groupe de direction m'a offert le privilège de travailler avec vous, un président très efficace qui a travaillé aussi avec le secrétariat indépendant et avec le personnel de soutien. C'était une grande équipe et cela, grâce à l'inspiration que vous avez suscitée en nous.

J'ai parlé en mon nom mais je veux céder la parole à Louisewies. J'ai parlé au nom du comité aussi mais vous avez un micro là et vous allez parler au nom du Conseil d'Administration.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Je parle au nom du Conseil d'Administration mais personne n'a approuvé ce que je dis. Je vais donc parler de ce que constitue ma conviction personnelle mais je pense que le Conseil d'Administration sera d'accord.

Je ne sais pas, Thomas, comment vous avez fait pour faire ce que vous avez fait.

THOMAS SCHNEIDER : Moi non plus, je ne sais pas comment j'ai fait.

LOUSEWIES VAN DER LAAN : Le fait d'être ici, c'est un travail à plein temps. Le Conseil d'Administration est aussi un travail à temps plein et le fait de

faire partie du gouvernement suisse, c'est un travail à plein temps aussi. Donc je pense que vous avez représenté trois Thomas à faire ce travail. Cela a constitué un privilège que de travailler avec vous dans le Conseil d'Administration.

Il y a quelque chose que vous ne savez pas peut-être parce que les réunions du Conseil d'Administration, c'est des réunions à huis clos. Mais Thomas a parlé avec assez de force, surtout pour ceux qui ne comprennent pas bien le rôle des gouvernements et il a expliqué que les gouvernements constituent des partenaires vraiment très importants. C'est lui qui a jeté la plupart des ponts entre la communauté et le Conseil d'Administration mais aussi les ponts qui ont été établis entre la communauté et le GAC. Ceci est le reflet de ce que vous avez fait, le travail sur les thèmes fondamentaux abordés avec respect et avec un sens de l'inclusion.

Moi, il n'y a que deux ans que je suis dans le Conseil d'Administration mais je vois que la communauté comprend maintenant différemment la position et le travail des gouvernements au sein de l'ICANN. C'est pour cela, je pense, que tous les membres du GAC doivent être reconnus mais je reconnais très spécifiquement la direction et le leadership de Thomas. Je sais que vous allez nous manquer mais je sais aussi que Manal fera un travail excellent pour le remplacer.

Cela a été un vrai plaisir de travailler avec vous et ceux qui n'ont pas été là à l'Aloft, vous nous avez montré qu'en plus de tous les talents que vous avez, vous jouez très bien de la guitare et que vous chantez très bien. Alors promettez-nous que lorsque nous irons à Genève, à l'IGF, que vous allez nous faire le plaisir de vous entendre encore une fois chanter et jouer de la guitare dans le contexte de cette présentation parce que comme vous serez ambassadeur, vous n'aurez plus la possibilité de faire ce type de présentation.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Lousewies.

MARK CARVELL : Ah ! J'ai oublié de mentionner vos activités supplémentaires qui nous ont fait une grande contribution pendant la réunion de l'ICANN.

Thomas Rickert veut dire quelque chose aussi ? Et Markus et Manal. Voilà.

Thomas, est-ce que vous voulez commencer ?

THOMAS SCHNEIDER : Voilà, c'est un texte qui ne sera pas inclus dans le communiqué, que ce soit clair.

THOMAS RICKERT :

Merci beaucoup Mark. Moi, j'ai demandé une minute ou deux pour parler de Thomas parce qu'il faut que je remonte à quelques années où nous sommes devenus amis pendant les réunions de l'ICANN. Et nous nous battions de manière passionnée sur les questions de fond, la position du GAC, la position de la GNSO et nous l'avons fait en privé et nous l'avons fait en public pendant la conférence.

Mais pendant toutes ces années, il y a eu plusieurs désaccords. Il y a eu cependant trois thèmes sur lesquels nous étions tout à fait d'accord et cela concerne la manière dont Thomas prend son travail. Il faut d'abord s'occuper du travail et des thèmes que l'on aborde de manière sérieuse. Il faut considérer sérieusement les gens avec lesquels on travaille mais il ne faut pas se prendre au sérieux soi-même. C'est lui qui nous a donné toujours cette touche d'humour. Il nous a toujours fourni une atmosphère conviviale pour toutes les séances de travail. Et voilà donc la trace sur laquelle il faudrait s'engager. Mais suis sûr que Manal fera un excellent travail à cet égard. Mon message ressemble à celui de Lousewies.

Nous espérons le revoir dans ces forums très souriant et en faisant du rock and roll.

THOMAS SCHEIDER : Merci beaucoup.

MARK CARVELL : Markus s’il vous plaît ?

MARKUS KUMMER : Lousewies a tout dit ce que j’allais dire au nom du Conseil d’Administration. Je crois que la présence de Thomas au Conseil d’Administration a été fortement appréciée. Nous nous connaissions depuis longtemps parce que nous travaillons pour le gouvernement suisse. Il y a 15 ans, lorsqu’il a commencé à faire partie de l’administration publique, depuis ce moment, nous sommes toujours en contact et je peux dire que nous sommes collègues mais aussi des amis personnels. Nous avons intégré en même temps le Conseil d’Administration et nous le quittons en même temps. Nous étions un peu trop de Suisses, il y avait trop de Suisses dans le Conseil d’Administration et maintenant, il y en aura très peu.

Je serai bref, je vous fais mes meilleurs souhaits pour ce qui suit dans votre carrière et nous serons toujours en contact.

THOMAS SCHEIDER : Merci beaucoup.

MARK CARVELL : Wolfgang Kleinwaechter.

WOLFGANG KLEINWARCHTER : Moi, je me souviens des réunions à Stockholm. La réunion, c'était EuroDIG et la réunion se faisait au musée d'histoire naturelle et il y avait aussi le roi Gustave et Thomas Scheider était là avec un groupe et ils ont joué une chanson et je crois qu'entre les Suédois et les Suisses, on s'amuse vraiment. C'était les années 60, c'était la Guerre Froide, la Suisse et la Suède étaient des pays neutres et il fallait que nous conservions cette paix ; Olof Palme était le leader de la commission sur le désarmement. Et aussi à Genève, il y a eu une réunion de ce comité pour négocier avec les Soviétiques. Mais personne n'imaginait qu'après toute cette révolution informatique, le résultat, l'ICANN, allait avoir quelqu'un venant de la Suède pour le diriger et qu'un Suisse allait être le président du GAC.

Donc nous vous remercions de votre contribution au travail aussi dans le cyberspace lorsqu'on a parlé de la transition de l'IANA et que l'on a parlé à Goran, Steve, etc., c'est vrai. Mais sans Thomas, cela n'aura pas pu être fait, aussi bien fait qu'on l'a fait. Donc merci énormément de votre contribution à la cyberpaix.

MARK CARVELL : Quelques membres du GAC veulent dire quelques mots à ce propos. La Palestine et le Pakistan. Et je cède ensuite la parole à Olivier Crépin-Leblond et Manal. Il y a quelque chose qui se passe là que nous ne voulons pas trop retarder. C'est une petite surprise.

La Palestine ?

PALESTINE : Bonjour. Honnêtement, ce que tout le monde sait très bien à propos du personnel de l'ICANN, on a tout dit. Je n'ai plus rien à ajouter.

Je participe depuis peu au GAC mais j'ai trouvé un vrai plaisir à travailler avec Thomas. Je le remercie de sa direction du comité, je le remercie du travail qu'il a fait à la direction de ce comité et je voudrais ajouter ce paragraphe dans la rédaction du communiqué.

MARK CARVELL : ---

PAKISTAN : Je vous remercie de votre gestion de la direction. Vous avez toujours été ouvert pour écouter les contributions de tout le monde, les commentaires de tout le monde. Même si nous avons

eu parfois des différences dans nos opinions, elles ont toujours été abordées de manière respectueuse et il y a toujours eu cet avis du GAC face à toute la communauté pour l'intérêt de l'ICANN.

THOMAS SCHEIDER : Merci beaucoup.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Thomas, je n'ai pas pu travailler avec vous parce qu'entre 2010 et 2014, j'ai été président de l'ALAC. J'ai travaillé avec votre prédécesseur. Mais je sais, grâce à Heather Dryden le travail que vous avez à faire extraordinaire dans le GAC et la charge que vous portez sur vos épaules.

Il y a la pression faite par la communauté, par tous les pays du monde et il faut tout mettre en harmonie ; ce n'est pas facile. Mais j'ai pu travailler avec vous dans d'autres thèmes, pour EuroDIG par exemple en tant que président sur la gouvernance de l'internet européen. Vous étiez l'un des membres du Conseil d'Administration. Je ne sais pas si les gens savent que vous avez une vie privée qui est en dehors de tous vos rôles mais j'ai vu en plus les citoyens que vous collectionnez et je n'avais aucune idée que vous pouviez avoir une vie privée à part cette vie professionnelle que vous avez. Je crois que c'est votre précision

suisse qui vous permet d’être multitâche. J’ai eu un grand plaisir à vous rencontrer, à travailler avec vous et restez parmi nous aussi longtemps que vous le pourrez.

MARK CARVELL : Il y a donc Moctar.

MOCTAR YEDALY : Je vais parler français. Écoute, je ne vais pas être long parce que le gâteau attend que d’autres veulent parler alors je te dis simplement que tu as été excellent. Ce fut un honneur et un plaisir de te connaître. Tu as une certaine façon d’être et de faire qui impressionne beaucoup. Sous ta direction, le GAC a parfaitement accompli un certain nombre de choses qui, pour nous, surtout les gouvernements et les pays en voie de développement ont été excellentes. Merci.

MARK CARVELL : Merci. Manal ? Allez-y.

MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Mark. Je suis tout à fait d’accord avec ce qui a été dit avant. Cela a été un vrai plaisir que de travailler avec vous pendant toutes ces années, tout d’abord en tant que collègue du GAC et ensuite, en tant que président du GAC. Cela a été une

expérience très riche, j'ai beaucoup appris et toujours avec plaisir, toujours dans une ambiance amicale, détendue malgré la charge de travail, malgré les discussions qui devenaient parfois un peu difficiles. Vous avez toujours réussi à détendre les choses, à faire en sorte que l'on puisse arriver à un accord et j'espère que je serai à la hauteur de l'héritage que vous nous laissez pour pouvoir conduire le GAC à travers donc le travail que nous avons à faire et pouvoir donc être à la hauteur des réalisations que vous avez pu obtenir. Je ne peux pas promettre que je ferai aussi bien que vous au niveau rock and roll mais je ferai de mon mieux et j'espère que l'on restera en contact. Merci beaucoup et vous allez vraiment nous manquer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Manal.

MARK CARVELL : Très bien, Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Je ne sais pas quel est le plan mais...

MARK CARVELL : Moi non plus.

THOMAS SCHNEIDER : Tout d’abord, je dois vous prévenir qu’il y a un truc que je ne fais pas bien, c’est le tennis. Même si je suis de la même nationalité que Federer. Donc excusez-moi si je suis un peu ému mais c’est vraiment impressionnant que de vous entendre parler de cette manière.

Ceux qui me connaissent au niveau personnel savent que jamais, jamais de ma vie j’ai envisagé de travailler pour le gouvernement. Si quelqu’un m’avait demandé d’être un candidat à la présidence du GAC, c’était quelque chose qui ne me serait jamais venu à l’esprit.

Cependant, je savais que quoi que je fasse, je savais que cela devait avoir un sens pour moi et que cela devait avoir un sens pour le reste des gens qui allaient travailler avec moi et qui seraient affectés par mon travail. Et ce qui m’a permis d’accomplir ce que j’ai accompli par le passé, c’est le fait de ne pas avoir été seul. Et c’est pour cela que je tiens à remercier beaucoup de gens – je n’ai pas eu le temps de me préparer – mais tout d’abord, ma famille. J’ai une famille, j’ai quelqu’un qui m’attend à la maison, qui me voit de temps en temps. Mon garçon vient de me dire ce matin qu’il a eu un accident de vélo et donc c’était que le vélo qui était cassé, pas lui. Donc cela me rassure. Donc il y a une famille derrière moi et ma famille, elle est extrêmement flexible. Autrement, je n’aurais jamais pu faire

ce que j'ai fait. Donc voilà le soutien sur lequel l'on doit pouvoir compter pour pouvoir travailler.

Je tiens à remercier également mon gouvernement, surtout parce que quand il était clair que certaines personnes m'ont proposé pour devenir le président du GAC, nous avons eu une discussion avec les fonctionnaires de mon gouvernement et ils m'ont dit : « Si vous pouvez vous rendre utile et s'ils veulent de vous, nous n'allons pas nous plaindre. Mais si vous ne voulez pas, il ne faut pas que vous vous plaigniez non plus parce que vous serez élu. Et donc le seul truc que vous devez faire, c'est être fidèle à vos valeurs, vous battre pour qu'il y ait des opportunités pour tous et faites ce que vous pensez être le meilleur à chaque moment. » On ne m'a jamais dit ce que je devais faire. Ils m'ont laissé faire mon travail et cela est remarquable.

Et bien sûr, Jorge a été avec moi tout au long de cette période et a été une personne fondamentale pour moi parce que c'est lui qui a travaillé le plus étroitement avec moi. Nous avons eu quelques disputes. On a essayé d'être très clair par rapport à la séparation des rôles ; moi, j'étais le président, lui, il était le représentant de la Suisse. Et j'aimerais remercier Jorge de cela et j'aimerais remercier également la délégation de la Suisse.

Ensuite, l'équipe, le personnel et l'équipe de soutien: Julia, Tom, Fabien. Vous avez été extraordinaires. Merci beaucoup.

Et ensuite les vice-présidents: Markus bien sûr. C'est la personne que je connais le mieux parce que nous nous connaissons depuis très longtemps dans différents environnements et cela a été un grand plaisir professionnel et personnel de travailler avec vous tous.

Ensuite, il y a beaucoup de personnes que je tiens à remercier: Wolfgang parce qu'il est peut-être ma plus grande inspiration pour ce qui est de la gouvernance de l'internet; d'autres personnes du Conseil d'Administration comme Lousewies; Jonne parce que c'est quelqu'un avec qui on peut partager des soirées heavy métal, c'est bien de pouvoir partager certains goûts avec certaines personnes; et il y aurait d'autres personnes sur ma liste et j'espère pouvoir les remercier en personne à un moment ou à un autre.

Ce que j'ai appris à travers ces années, c'est que j'ai été très honoré de grandir dans l'environnement où j'ai grandi, dans un petit village de la Suisse assez simple et loin de tout ce qui est important. Et cet environnement m'a permis d'avoir des valeurs, de me battre pour ces valeurs et me battre pour ce que je considère important: contribuer donc au développement de nos vies; être flexible dans la façon de faire les choses sans pour

autant perdre le respect ; et venant d'un petit village, on sait qu'on ne doit pas imposer les choses. Il faut aider les gens, il faut parler, discuter, réfléchir ensemble et essayer de convaincre les autres de vos idées ou être convaincus par eux de leurs idées et trouver ensemble la meilleure façon de faire à chaque situation.

Cela m'a beaucoup aidé à faire ce que j'ai fait où que je sois parce que si l'on ne prend pas les choses à un niveau personnel, comme Thomas l'a dit, si vous prenez les choses les lesquelles vous travaillez ou les gens avec lesquels vous travaillez au sérieux, il faut aussi penser que l'on est tous des êtres humains, que l'on fait tous des erreurs. Et donc si l'on accepte cela, ce n'est pas très difficile parce qu'on n'a pas grand chose à perdre. Il faut faire de notre mieux et puis c'est aux autres de décider si c'est suffisant ou si c'est utile.

J'ai été très honoré, j'ai eu beaucoup de chance d'avoir eu très peu de nuits blanches. J'ai essayé de faire de mon mieux et j'espère avoir laissé des traces pour que l'on puisse améliorer la compréhension par rapport à ce que fait l'ICANN et entre les différents gouvernements, les différentes cultures, les différentes parties prenantes.

Et je vais conclure en faisant référence à quelque chose qu'a dit Thomas. À chaque fois, j'ai de moins en moins de temps de parler voiture à la maison et Thomas a pu partager cette passion

que j'aie pour les voitures, tout comme Jonne a partagé ma passion pour le heavy métal.

C'était un énorme plaisir et j'ai eu donc la chance d'avoir des gens autour de moi qui ont partagé énormément de choses avec moi. Et donc Thomas, j'espère que nous allons pouvoir nous revoir à EuroDIG et ailleurs.

Merci à tous. Je ne vais pas partir pour de bon parce que je serai toujours responsable de la représentation de l'ICANN au niveau de la nouvelle fonction que je vais occuper. Et donc nous allons probablement nous revoir dans d'autres environnements, dans d'autres espaces quand cela sera possible pour moi.

J'ai d'autres tâches qui m'occupent beaucoup en ce moment. La préparation de l'IGF que nous espérons pouvoir organiser – et ça, c'est une annonce non-officielle – à Genève au mois de décembre du 18 au 21 décembre. Donc il y a beaucoup de travail en cours, de préparation. J'ai beaucoup de contraintes au niveau des ressources et au niveau du temps mais nous serons ravis de vous retrouver là-bas. Je pense que ce sera une très bonne réunion et j'espère vous revoir là-bas et je dois survivre jusqu'au 21 décembre et ensuite, je vais reprendre les rênes de ma propre vie.

Merci à tous pour tout et à très bientôt où que ce soit.

[Applaudissements]

Je ne suis pas habitué à cela mais merci beaucoup. Merci beaucoup.

MARK CARVELL : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui souhaite s'exprimer encore ? Non. D'accord, très bien.

THOMAS SCHNEIDER : Cette personne est une autre source d'inspiration pour moi.

MARK CARVELL : Il y a un gâteau et quelques boissons si nous voulons en profiter. Dans une heure ou maintenant, c'est comme vous voulez. Thomas ?

THOMAS SCHNEIDER : Julia ? Est-ce que l'on doit travailler vraiment ? Est-ce qu'on a un consensus par rapport à cela ?

MARK CARVELL : Je pensais que vous étiez le président.

THOMAS SCHNEIDER : C'est un travail en équipe. Très bien, donc on peut maintenant manger un bout de gâteau et je vais donner la parole maintenant à Tom, l'un des cerveaux de l'équipe de direction qui va passer en revue le communiqué.

TOM DALE : Merci Thomas. Vous avez dit que étiez un peu ému avec toutes ces émotions et je pense qu'il n'y a rien de mieux que le communiqué pour vous remettre sur Terre. Et donc depuis que je regarde l'écran, que je vois le communiqué, mes larmes ont séchées.

Et je suis tout à fait d'accord avec toutes les qualités personnelles et professionnelles qui ont été mises en relief par les gens qui m'ont précédé. Et cela a été vraiment un grand plaisir que de travailler avec vous. Et vous avez été un élément critique du succès du GAC. Très bien.

J'ai distribué – il y a quelques minutes d'ailleurs – une version du communiqué. Je m'excuse si plusieurs versions du communiqué vous ont été transmises aujourd'hui. Je viens de vous transmettre donc la dernière version. Tous les membres ont contribué à des idées et il y aura bien sûr d'autres discussions tout au long de l'après-midi.

Je vais faire une lecture du document comme c'est notre habitude et nous allons donc continuer le travail par rapport à certaines parties du communiqué. Si j'ai bien compris, il y aura donc cette première lecture et vous allez signaler quels sont les points qui vous inquiètent ou par rapport auxquels vous souhaiteriez faire des modifications. Très bien.

Alors l'introduction est l'introduction que l'on utilise toujours.

Ensuite, on a un titre : « Activités intercommunautaires et discussions avec la communauté ». D'abord, nous nous sommes réunis avec le Conseil d'Administration. Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'Administration de l'ICANN et a parlé des nouvelles étapes pour ce qui est de la déclaration finale de l'IRP sur la candidature de .amazon, résolvant de potentiels conflits entre l'ICANN, l'avis du GAC et les recommandations finales du groupe qui travaille sur les mécanismes de protection des droits curatifs pour la GNSO, pour les OIG et OING ; résoudre des problèmes apparents entre les données WHOIS et le GDPR ; les codes à deux caractères de pays et de territoire au second niveau ; la pause temporaire demandée par le Conseil d'Administration concernant la révision de l'équipe sur la sécurité, la stabilité et la résilience ; et l'élimination des barrières pour la participation aux processus de l'ICANN.

Deuxième titre : réunion avec la GNSO. Le GAC a parlé de PDP concernant la protection de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les PDP en cours et les options pour une implication accrue de l'ICANN, la mise en œuvre des recommandations du groupe de consultation GAC GNSO, la nomination de monsieur Julf Helfingius comme la nouvelle liaison de la GNSO au GAC, l'élection de Dr. Heather Forrest comme nouvelle présidente du conseil de la GNSO et réduire les barrières de participation dans les processus de l'ICANN.

Ensuite, réunion avec la ccNSO : le GAC a discuté des noms géographiques en tant que gTLD ; progrès avec le PDP sur – et là, on doit inclure retrait des ccTLD – ; et diminuer les barrières à la participation aux processus de l'ICANN.

Ensuite, réunion avec l'ALAC : le GAC s'est réuni avec l'ALAC, a discuté des noms de territoires et de pays en tant que TLD ; candidatures communautaires ; préparation d'une déclaration conjointe entre le GAC et l'ALAC pour diminuer les barrières de participation à l'ICANN. Et cela sera en suivi d'autres avis et d'autres questions.

Ensuite réunion avec le NCUC : le GAC a parlé avec les représentants des NCUC ; le travail et les points de vue en matière de politique du NCUC ; juridiction de l'ICANN ; noms

géographique ; équilibre entre les considérations de vie privée et l'application de la loi.

Ensuite la réunion avec le MSSI : le GAC a parlé avec des révisions spécifiques et structurelles, y compris les délais et les structures, la sélection de l'équipe, la portée, le travail, les problèmes avec des révisions simultanées.

Réunion avec l'équipe de la révision de la concurrence, la confiance et le choix du consommateur.

Et ensuite, discussions intercommunautaires : les membres du GAC ont participé aux séances intercommunautaires programmées à l'ICANN59. Ici, il y a une erreur. Voilà, c'était exprès pour voir si vous étiez attentifs. On va corriger cela, on va mettre ICANN60. Et ici, je pense qu'il n'y a pas de problème spécifique que le GAC souhaite signaler par rapport à cela. Très bien.

Alors questions internes, élections du GAC : le GAC a élu madame Ismail en tant que présidente et en tant que vice-président, Guo Feng de la Chine, Ghislain de Salins en France, Milagros Castanon pour le Pérou, Cherif Dialle du Sénégal et Par Brumark de Niue.

Le GAC a exprimé sa gratitude à Thomas Schneider pour ses services au GAC depuis 2014. Grâce à ses orientations, le GAC a

fait des améliorations importantes au niveau de ses méthodes de travail et a pu relever une série de défis, y compris la transition de l'IANA.

Il y a également un certain nombre de rapports de groupes de travail du GAC. Il y a le groupe de travail sur la responsabilité pour l'élaboration du cadre d'interprétation; ensuite les considérations par rapport aux droits de l'homme, y compris une référence aux principes de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme - certaines phrases sont un peu longues - ; et puis des échanges d'informations sur la mise en œuvre de certaines recommandations concernant la responsabilité d'entreprises pour respecter les droits de l'homme, des donc informations partagées concernant les actions en cours par l'organisation de l'ICANN pour améliorer le cadre de ses activités.

En ce qui concerne le groupe de travail de la BGRI, le texte a été fourni par Manal. La BGRI s'est réuni avec le GAC, a adopté la définition de ce qui constitue l'avis du GAC et s'est mis d'accord pour établir un programme de travail axé sur la supervision et comment l'ICANN peut faire un suivi de la mise en œuvre de l'avis du GAC.

En ce qui concerne les principes opérationnels, le GAC a parlé des principes opérationnels et parlera avec le personnel de l'CIANN dans la période intersessions.

Ensuite, affaires internes : le secrétariat indépendant du GAC. Le GAC a noté avec regret que sa relation avec la société ACIG pour fournir des fonctions de secrétariat indépendant arrivera à son terme à partir du 30 novembre 2017.

Ensuite, la section d'amélioration de la responsabilité de l'ICANN. On ne trouve là qu'un seul point. Normalement, s'il y avait des problèmes pour ce qui est de la communauté habilitée, c'est là où l'on inclurait tout ce qui est lié à la communauté habilitée. Cette question donc est consacrée à la participation du GAC à la communauté habilitée. Ce texte a été donc transmis par la France qui dirige un groupe de travail sur cette question. Le GAC s'est mis d'accord pour adopter des orientations pour participer à la communauté habilitée. Ces orientations seront disponibles sur le site du GAC et révisées de manière périodique en fonction des expériences.

La section suivante, c'est un suivi sur les avis précédents et d'autres questions. À la dernière réunion, l'idée de cette section, c'était d'inclure des sujets qui étaient importants mais qu'on ne pouvait pas mettre ailleurs. Donc la première section, un texte préliminaire sur la question de .amazon. Ce texte a été fourni par

moi-même, une première version préliminaire. Ensuite, les membres intéressés à travailler sur cette question m'ont fait parvenir des commentaires. Le Brésil m'a fait parvenir des commentaires que je vais donc essayer d'incorporer à ce texte pour en tenir compte. Donc je vais expliquer cela. Le GAC a rencontré des représentants de .amazon et a discuté des progrès concernant ces candidatures, notamment à la lumière de la déclaration de l'IRP et a noté que la proposition visant une solution acceptable par rapport aux objections déjà formulées a été prise en compte. Le GAC prend note des déclarations faites par les membres de l'ACTO et des représentants pour présenter une telle proposition à leurs autorités.

Le GAC a aussi parlé de la déclaration du Conseil d'Administration où l'on demande au GAC de présenter des informations concernant l'avis du GAC portant sur la candidature .amazon et s'il y a d'autres informations à transmettre au Conseil d'Administration concernant les raisons pour lesquelles cette candidature ne va pas être acceptée. Ensuite, le GAC demande au Conseil d'Administration s'il y a d'autres informations à fournir au Conseil d'Administration avant la réunion de l'ICANN61. Le point 2, si le GAC dispose de cette information, il doit bien la présenter au Conseil d'Administration pour la 61^e réunion de l'ICANN.

Il y a ensuite un texte du Brésil et un autre texte rédigé par le secrétariat où l'on dit : « Certains membres du GAC ont exprimé leurs inquiétudes sur certains éléments de la décision du Conseil d'Administration pouvant créer un précédent préoccupant, aussi bien pour le fond que pour la forme. » Dans ce contexte, aucune décision n'a été prise pour réagir face à la décision du Conseil d'Administration qui doit être analysée plus profondément.

Sans préjuger de la manière dont cela serait lié à la décision du Conseil d'Administration, le GAC a été d'accord en ce sens qu'il fallait qu'il donne davantage d'informations. Le GAC tiendra compte de cette demande et fera de son mieux pour répondre dans les délais établis.

Le premier texte entre les premiers crochets a été proposé par le groupe Brésil et il n'y a pas eu de commentaires du groupe. Dans la dernière section de cette partie du document, l'on dit : « Plusieurs membres du GAC ont exprimé leurs soucis, aussi bien pour le processus que l'on a suivi jusqu'ici ainsi que sur les mérites de la candidature d'amazon.com. » Une déclaration du gouvernement du Brésil et du Pérou résumant ces inquiétudes dans ce sens-là a été introduite dans les procès verbaux de la réunion.

Le GAC attire l'attention de toutes les parties à la transcription finale de toute la discussion de ces thèmes qui seront disponibles ici et qui seront ajoutées.

Je ne sais pas s'il y a des questions, Thomas, ou si je dois aller de l'avant. Ce n'est pas un document très grand. Thomas me dit de continuer de lire.

La section suivante fait allusion à la juridiction de l'ICANN et elle comprend un texte original proposé par le secrétariat et un des documents supplémentaires demandés pour être inclus par la Russie l'on dit. Le GAC a pris note des résultats les plus récents du sous-groupe du CCWG sur la responsabilité, sur la juridiction et il a participé de manière utile sur la séance concernant la juridiction qui n'a pas encore eu lieu. Cela sera fait demain.

Plusieurs membres du GAC ont exprimé de profonds soucis en ce qui concerne le rapport des recommandations finales préparé par un sous-groupe sur la juridiction. Voilà le texte que la Russie a proposé. Et ces membres estiment que ce rapport ne respecte pas les objectifs imposés pour la piste de travail numéro 2 puisqu'il n'aborde pas la question de l'utilisation de la juridiction des États-Unis pour l'ICANN. Et cela ne donne aucune référence non plus par rapport à la situation insatisfaisante qui ferait que les autorités des États-Unis pourraient interférer en ce sens que les activités de l'ICANN sont faites en but de répondre à

l'intérêt public. Le GAC continuera à participer avec le personnel de l'ICANN sur ces recommandations, y compris le processus de commentaires publics.

Il y a ensuite les codes de territoires et de pays à deux caractères pour le second niveau. Plusieurs membres du GAC ont exprimé leurs soucis en ce sens que le président directeur général de l'ICANN aux avis du GAC sur ce thème n'ont pas été considérés quant au point central. Cette inquiétude a fait l'objet d'une discussion au sein du GAC, entre les membres du GAC et le Conseil d'Administration.

Pour ceux qui viennent de commencer à participer dans le GAC, l'ICANN aujourd'hui, c'est un terme qui a été adopté par l'ICANN en tant qu'organisation et le nouveau PGD l'a adopté pour établir la distinction au sein de l'organisation : ICANN d'un côté et la communauté ICANN, de l'autre.

Il y a ensuite les protections pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge. Ceci a été présenté il y a deux ou trois jours. Le Royaume-Uni, la Suisse et le secrétariat du Mouvement international de la Croix-Rouge ont présenté ce texte. Pour suivre l'avis le plus récent adopté à Copenhague dans le communiqué de Johannesburg, le GAC a salué le progrès fait par le groupe de travail du PDP convoqué à nouveau de la GNSO pour la protection des identificateurs des OIG/OING dans tous les gTLD

qui devaient réévaluer les recommandations passées de la GNSO pour les protections de la Croix-Rouge et des GNSO pour leur identificateur, en particulier les noms pour la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge dans leur société nationale.

Le GAC tient compte du fait que les acronymes de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et de la Société de la Croix-Rouge, la Société du Croissant-Rouge sont définis et qu'ils sont exclus du domaine de compétence du groupe de travail reconvoqué pour la GNSO et rappelle son avis du communiqué de Durban en 2013 en ce sens ce que ces acronymes doivent être utilisés pour un mécanisme neutre pour être accordés pour la protection de ces acronymes.

Nous avons le PDP des procédures ultérieures pour les gTLD. Le GAC s'est réuni avec les membres de nouveaux membres. Le GAC et le groupe de travail continueront à voir les manières de faire attention au soutien du GAC pour ce travail.

Il y a ensuite la révision du PDP des mécanismes de protection de droits. Le GAC a reçu un rapport sur ce groupe de PDP, surtout pour les gTLD et toutes les questions y afférentes.

OMPI :

Si vous me le permettez, je vais faire une suggestion par rapport au texte concernant les mécanismes de protection de droits.

TOM DALE :

Brian, on me demande de continuer jusqu'à la fin et ensuite, on travaille section par section. C'est là que nous allons tenir compte des changements.

Donc nous en étions au nouveau texte qui a été diffusé. Après avoir préparé cette version, l'ALAC nous a proposé un texte pour réduire les barrières à la participation dans l'ICANN.

Et ensuite, il y a la réunion gouvernementale de haut niveau à Barcelone. Le GAC a reçu l'information de la part du gouvernement espagnol sur les préparatifs pour la réunion de haut-niveau qui aura lieu lors de la 63^e réunion de l'ICANN à Barcelone, y compris par rapport aux thèmes qui pourraient être inclus dans l'agenda.

Il y a après ce texte concernant la protection pour les OIG qui a été envoyé par OCDE. Le GAC rappelle l'avis d'il y a longtemps sur la question de la protection des OIG et il suit de près le PDP en cours sur l'accès des OIG et des OING aux mécanismes curatifs de protection de droits. Nous sommes toujours disposés à travailler avec la GNSO afin de trouver une solution qui soit acceptable pour toutes les parties.

Le GAC rappelle aussi les valeurs de l'ouverture, de la transparence et de l'inclusion qui sont constitutives des statuts

de l'ICANN. Le GAC recommande de suivre de près ces thèmes pour s'assurer qu'elle reflète ces valeurs et les faits qui se sont produits. Il y a là toute la série des arguments qui ont été utilisés.

Même si la communauté de l'ICANN attend toujours la recommandation finale sur le PGP pour l'accès des OIG aux mécanismes curatifs de protection de droits, les communications préliminaires nous font savoir que la proposition du groupe de travail sera en conflit avec l'avis du GAC sur cette question et sur les commentaires du GAC, sur les PDP ainsi que sur les commentaires de plus d'une vingtaine d'OIG qui ont été présentés devant le groupe de travail pour la version préliminaire du rapport.

Le Conseil d'Administration joue un rôle très important pour assurer l'application adéquate des statuts de l'ICANN. Et le GAC s'attend à ce que l'on établisse une mesure de protection élémentaire ou une révision de la part du Conseil d'Administration de ces recommandations de la politique de la GNSO, en particulier lorsque ces recommandations vont à l'encontre de l'avis de GAC.

Il y a ensuite un titre qui fait référence à la possibilité d'avoir une participation inclusive, informée et significative à l'ICANN. Il se peut que cela soit modifié après mais je vais lire ici ce que l'on

propose. « Le GAC recommande au Conseil d'Administration ce qui suit: il faut développer un système de documentation simple et efficace qui permet aussi à ceux qui ne sont pas experts d'accéder facilement et rapidement et de pouvoir identifier des documents, en commençant par des conditions minimales définies où l'on puisse voir que chaque document ait un titre, une date et un numéro de référence et que l'on puisse identifier aussi son auteur ainsi que le public auquel il est adressé. Que l'on fasse référence aussi au processus auquel il appartient et qu'il y explique les acronymes et les sigles utilisés dans le document. Il faut qu'il produise aussi des résumés thématiques compréhensibles avec des points clés et des synopsis, avec des infographies, des vidéos et d'autres manières innovatrices de présenter l'information.

Pour les questions pertinentes, pour que ceux qui ne sont pas experts puissent déterminer rapidement si ce thème peut être intéressant pour eux ou b) si c'est le cas, qu'ils puissent participer dans les processus de politique sur pied d'égalité avec les autres parties prenantes. Ceci devrait être au moins mais pas seulement avant de présenter ces questions pour commentaires publics.

Il faut faire une attention spéciale à utiliser un anglais simple et, dans la mesure du possible, des traductions dans d'autres

langues pour que ceux qui ne sont pas anglophones puissent comprendre ces thèmes. Il y a donc toute une série d'arguments.

Cet avis fait partie d'une déclaration conjointe avec l'ALAC qui sera présenté séparément. L'une des valeurs de l'ICANN essentielles est d'avoir le soutien par une information large qui reflète la diversité de l'internet au point de vue géographique, fonctionnel et culturel, à tous les niveaux du développement des politiques et de la prise de décisions pour s'assurer que le processus de développement des politiques multipartites et ascendant permette de servir l'intérêt public global et que ce processus soit transparent et responsable.

Aux yeux du GAC et de l'ALAC, ceci est non seulement important pour ce que sont les valeurs centrales de l'ICANN mais aussi critique en ce qui concerne la légitimité de l'ICANN pour agir en vu de l'intérêt public et pour permettre aux parties prenantes non-expertes de comprendre et de participer de manière significative dans les processus de l'ICANN et faire entendre leurs voix, leurs besoins et leurs intérêts et qu'on les prenne en considération.

Nous avons ensuite la prochaine réunion en présence qui aura lieu à Porto Rico.

THOMAS SCHNEIDER : Bien. Nous avons donc fait une première lecture ou une première écoute de ce texte. Nous savons qu’il manque encore un certain nombre de parties. Ce que je suggère, c’est que nous abordions la section concernant l’avis pour pouvoir identifier des domaines pour lesquels il n’y aurait peut-être pas un accord mais sans aller trop dans les détails. Il faudrait que nous identifions les problèmes que nous pourrions avoir à affronter. Et nous pouvons voir ensuite où il y a des éléments manquants et reprendre le temps nécessaire pour travailler sur le texte et avancer.

Bon, vous êtes là déjà. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires par rapport à ces avis concernant la protection des OIG ?

L’OMPI.

OMPI : J’ai envoyé un texte, proposé un idée : le fondement était de mentionner sur ce que Chris Disspain avait dit hier en ce qui concerne les processus opérationnels de la GNSO, faire allusion aux statuts comme c’est dit ici.

TOM DALE : Pour être plus clair, est-ce qu’on a reçu quelque chose après ce premier texte ? Voilà, c’est ce que vous dites ?

OMPI : Oui, il y a une quinzaine de minutes, j'ai envoyé un courriel. Si vous voulez, je peux le lire. Il s'agit de quelques mots qui font références aux procédures de la GSNO et aux statuts constitutifs de l'ICANN.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, vous pouvez le lire si vous le voulez.

OMPI : « Le GAC rappelle aussi qu'après l'inclusion, on parle de l'intégrité des processus et de la représentation, qui sont respectivement intégrés aux statuts constitutifs de l'ICANN et dans les règles opérationnelles de la GSNO. » Quand nous avons vu la section des arguments après les statuts, « le Conseil d'Administration joue un rôle fondamental... », il faudrait ajouter le mot statuts et procédures opérationnelles ou règles opérationnelles de la GSNO.

THOMAS SCHNEIDER : Bien. Nous allons le mettre donc dans la prochaine version pour que tout le monde puisse le lire.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires pour ce qui est de l'avis du GAC ? Pour donc insérer les commentaires de l'OMPI qui feront partie de la prochaine version.

Nous allons donc maintenant aborder le second élément parce que nous en avons deux en ce moment qui se rapportent au fait de permettre une participation informée et inclusive au sein de l'ICANN. Il faut donc prendre les éléments clés du document que nous avons reçu pendant le déjeuner pour la version qui a été révisée. Nous avons présenté là une partie de des arguments et il y aura ensuite une déclaration conjointe avec une explication plus détaillée.

L'Iran ?

IRAN :

Merci Tom d'avoir préparé ce document.

Par rapport à ce titre, je me souviens que nous avons parlé sur la manière de transmettre notre message au Conseil d'Administration. L'on avait dit qu'il pouvait s'agit d'un message ou d'une déclaration et ensuite, la présidence du GAC a dit : « Oui mais nous pourrions aussi établir une référence croisée à ceci, un renvoi dans l'avis » avec un « A » majuscule dans l'avis du GAC.

La raison pour laquelle je suggère ce que je suggère, c'est que si nous mettons tout ces éléments dans l'avis du GAC, cela sera lu mot à mot, évalué mot à mot, y compris au point de vue linguistique, virgule après virgule, point après point, y compris pour ce qui est des arguments ou des fondements.

Il n'est pas besoin d'inclure tout cela dans l'avis au Conseil d'Administration. Il faut que nous mettions tous ces éléments ailleurs dans le communiqué et il faut ensuite qu'il y ait un renvoi croisé à cette partie qui constitue l'avis.

L'avis du GAC au Conseil d'Administration constitue ce qui suit : le GAC recommande au Conseil d'Administration de considérer les éléments liés à ce titre et de prendre les mesures pertinentes. Le texte dans son ensemble – le texte qui est inclus ici – fera l'objet de nombreuses délibérations. Je pense que l'on n'a pas besoin d'inclure tous ces détails dans l'avis du GAC.

La première chose que nous avons à faire, c'est de mettre un élément par élément : s'il s'agit de la politique publique ou pas, si c'est cohérent avec les statuts constitutifs ou pas. Et il y a un bon nombre d'autres points que nous devons faire. Il faut voir si l'on aborde la question des droits de l'homme ou non. Donc cet avis du GAC, dans l'avenir, sera analysé de la sorte. Voilà donc notre suggestion. Il ne faut pas inclure tant de détails à moins que les collègues aient des éléments pour des commentaires

mais transférer cela dans une autre partie du communiqué et y faire un renvoi croisé très rapide pour ce qui est l'avis par consensus du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je crois que nous avons aussi entendu dire, mardi il me semble, lorsque nous avons eu la présentation sur le registre des avis du GAC, là, nous avons appris que quelque soit l'avis, il faut que nous élaborions des éléments d'actions identifiables et concrètes pour que le Conseil puisse aussi les identifier. Il ne s'agit pas que des droits de l'homme ici. C'est un point vraiment clair, c'est une question très simple où le GAC demande à l'ICANN d'avoir un système simple de gestion, ce qui renvoie à dire il faut donner un nom et un numéro au document. Et le deuxième point est très simple : il faut que l'on parle de résumés thématiques et de points clés pouvant aider à une meilleure compréhension. C'est tout. Je n'y vois pas d'inconvénients mais bon, cédon la parole à d'autre, nous essayons de créer des points d'actions faciles à identifier.

Les Pays-Bas ?

PAYS-BAS : Oui. Il ne s'agit pas d'une question de l'avis qui, enfin, a des conséquences sur la politique publique. C'est un avis dont

l'objectif est de renforcer la participation, de la rendre plus inclusive. Je l'ai lu et je n'y vois rien qui puisse prêter à conflit.

Je pense que ce serait un moyen pratique de progresser avec de meilleures méthodes pour une participation plus transparente et plus inclusive.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

Alors, il semble que ceci est utile, que c'est acceptable et que nous allons conserver ces deux puces dont ce texte. Merci.

Pour ce qui est des fonds des membres, c'est une version vraiment très résumée où il y a une référence aux statuts constitutifs et une autre où nous expliquons pourquoi nous pensons que l'action précédemment proposée n'est pas la seule. Il s'agit de mesures qui serviront à aborder ce thème tel qu'il a été présenté.

Est-ce que vous avez des questions, des commentaires, des problèmes ? Bien.

Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires sur la prochaine réunion à présent ? C'est merveilleux. Donc nous sommes d'accord.

Maintenant, nous allons voir le reste du texte. Tom propose de commencer par ce qui pourrait soulever le plus de difficultés plutôt que d'aller dans les parties descriptives du communiqué.

TOM DALE :

Je suppose en ce moment qu'il n'y a plus de changements significatifs concernant le texte lié aux réunions du GAC ou les procédures internes. Je suppose cela. Je ne sais pas s'il y a quelque chose à dire. On peut le laisser pour la fin, je pense, parce que dans ce cas-là, ce n'est pas ce qui pourrait provoquer, enfin, le plus de controverses.

Lorsque nous parlons d'une amélioration de renforcement des responsabilités de l'ICANN, il pourrait s'agir justement d'un autre point qui pourrait susciter des inquiétudes. C'est Ghislain de la France qui a proposé ce texte pour reproduire les délibérations du GAC de samedi je crois sur ce thème. Et je crois que ce que l'on dit ici, c'est seulement que l'on a adopté des normes qui continueront à faire l'objet de révisions.

Je ne sais pas s'il y a d'autres commentaires sur cette section du... Je vois qu'il n'y en a pas. Il semblerait bien qu'il n'y en ait pas.

Et c'est le suivi sur l'avis préalable et d'autres thèmes. Le premier point, je pense qu'il y aura des commentaires des

membres sur le texte et sur les implications de ce texte, les conséquences de ce texte sur .amazon. Est-ce que vous voulez le faire, vous ?

Je crois que les Pays-Bas ont été très patients et ils ont levé la main il y a un moment.

PAYS-BAS :

Merci Tom. Je veux ajouter quelque chose que j'avais envoyé à Tom et à la liste de diffusion du GAC. Ce n'est pas quelque chose qui s'occupe de la substance en soit. Il s'agit d'un ajout pour refléter et respecter toutes les interventions faites pendant la présentation de Amazon corporation. Cet ajout reflète d'autres opinions et d'autres interventions qui ont été exprimées, faites par des pays qui exprimaient des inquiétudes vraiment importantes par rapport à la candidature de .amazon. Merci.

TOM DALE :

Vous savez que nous ne pouvons pas mettre les textes des courriels pendant que nous sommes là mais ils seront inclus dans la prochaine version et on inclura donc ces textes dans la prochaine version.

Est-ce que vous avez d'autres commentaires sur ce texte que vous avez sur la candidature de .amazon ?

Le Brésil.

BRÉSIL : Est-ce que nous discutons de la première partie ou de toute la section ? Parce que mon commentaire concerne le premier paragraphe.

TOM DALE : On peut parler du paragraphe.

BRÉSIL : Très bien. C'est plutôt un point de clarification. Ce n'est pas très clair pour nous quand on parle des déclarations du gouvernement du Pérou et du Brésil concernant l'incorporation dans les enregistrements, etc. Est-ce qu'on fait référence à l'avis du GAC ? Parce que pendant la réunion, on a parlé de proposer un avis préliminaire du GAC mais on n'a pas parlé d'un autre texte à ce moment-là ?

TOM DALE : Oui. C'est le texte auquel on fait référence, celui qui avait été envoyé par le Pérou et le Brésil il y a quelques semaines. J'ai inclus cette référence parce qu'il y a eu dans les discussions l'idée que cela devrait être reflété de quelque manière que ce soit. Et donc c'est l'intention de cette référence.

Je suis tout à fait conscient que ce sera inclus dans l'enregistrement public parce que pour le moment, cela a été transmis en tant qu'avis préliminaire du GAC.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires par rapport à cette section ?

Nous revenons au début, la première section, réunion : le GAC s'est réuni avec les représentants de Amazon.com et ont discuté des développements concernant leur candidature. Les Pays-Bas ont proposé l'inclusion d'autres commentaires indiquant que d'autres membres présents ont proposé de points de vue différents concernant la proposition faite par la société. À part cette proposition d'inclusion, y a-t-il d'autres commentaires par rapport à ce paragraphe ?

Le Luxembourg.

LUXEMBOURG : Je voulais tout juste mentionner que nous soutenons également la modification qui a été proposée à ce texte et qui a été circulée par Thomas.

BRÉSIL : Pouvons-nous voir cette modification à l'écran pour que ce soit plus clair ?

TOM DALE : Oui, je vais essayer de le faire.

INTERPRÈTE : [Thomas Schneider parle au micro et dicte l'ajout à Tom Dale.]

« Certains membres du GAC ont exprimé le besoin de trouver une solution mutuellement satisfaisante pour la candidature au gTLD .amazon aussi bien pour les pays concernés que pour la compagnie Amazon. »

TOM DALE : Très bien. Vous voyez donc cet ajout. Plusieurs membres du GAC ont exprimé le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable, aussi bien pour les membres affectés que pour la société Amazon.

L'Ukraine et ensuite, les Pays-Bas. L'Ukraine s'il vous plaît.

UKRAINE : Lorsque l'on parle « Les membres ont exprimé le besoin de trouver, etc.. », on peut parler du contexte culturel par rapport à cette question ? Parce que on a parlé de l'histoire et de la culture, c'est-à-dire le contexte culturel et historique sous-jacent aux problèmes de .amazon.

TOM DALE : Est-ce que cela vous semble satisfaisant sans oublier les considérations d'ordre historiques et culturelles ?

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Je ne suis pas très sûr d'où on pourrait insérer ce texte proposé. Mais dans cette section, on pourrait l'insérer avant le dernier paragraphe, entre le dernier et l'avant-dernier. Alors ce deuxième point...

TOM DALE : Je vais essayer de le transférer.

PAYS-BAS : J'apprécie l'intervention de l'Ukraine mais je pense que cela rétrécit la solution parce qu'il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte. Je préfère que ce soit quelque chose de neutre et que l'on parle uniquement de la solution parce qu'autrement, on établit des conditions et c'est prématuré. On établit des conditions pour trouver cette solution et c'est encore prématuré.

TOM DALE : Le Brésil, s'il vous plaît.

BRÉSIL : Oui. Je voulais dire un petit peu la même chose. Dans la première partie, on dit « Plusieurs membres du GAC... ». Je pense que c'est bien, je pense qu'on pourrait dire que « Le GAC dans son ensemble... » parce qu'il y a beaucoup de membres du GAC qui ont parlé de la possibilité de trouver une solution acceptable pour les pays concernés et pour la société Amazon.

Mais la proposition faite par Ukraine, je pense que c'est quelque chose de différent. D'un côté, je pense que ce ne reflète pas tout à fait ce qui a été dit en plénière parce que cela n'a pas été évoqué par plusieurs membres mas par un seul membre. Et ensuite, cela n'a pas non plus été exprimé en plénière. Et donc je pense que puisque nous essayons d'envisager une solution, je pense que ce ne serait pas utile d'ajouter cette référence aux conditions historiques ou culturelles.

Je pense que si l'Ukraine souhaite enregistrer cela, on pourrait dire qu'un membre a évoqué des considérations culturelles et historiques mais je ne pense pas que ce soit une bonne idée de le garder ici. On pourrait introduire dans les enregistrements du GAC cette réflexion mais pas ici.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Brésil.

L'Ukraine, est-ce que vous pourriez accepter la proposition du Brésil ?

UKRAINE : La proposition, c'est de dire que cela a été évoqué par un membre ?

BRÉSIL : La première proposition, c'est d'éliminer cette partie.

THOMAS SCHNEIDER : En général, on ne met pas dans le communiqué des déclarations faites par un seul membre du GAC. Je ne me souviens pas de l'avoir fait en tout cas.

Le Luxembourg.

LUXEMBOURG : Dans la séance précédente, nous avons eu plusieurs membres qui ont exprimé leur souhait de trouver une solution entre ces parties et je pense que la première partie de la phrase telle qu'elle a été proposée devrait être gardée parce que c'est un message très clair.

Ensuite, « les considérations d’ordre culturelles et historiques », on pourrait l’incorporer dans le paragraphe qui suit mais non pas dans ce paragraphe parce que le message des membres du GAC était différent.

THOMAS SCHNEIDER : Pour être sûr d’avoir bien compris ce que vous proposez, donc vous ne voulez pas qu’on fasse référence dans ce paragraphe aux considérations de nature historiques et culturelles. Mais vous serez d’accord pour dire que le GAC dans son ensemble cherche ou souhaiterait qu’une solution satisfaisante soit trouvée. Cela servirait à renforcer donc le paragraphe, le fait de dire que le GAC dans son ensemble souhaite que cette solution soit trouvée. À moins que vous ne soyez pas d’accord.

L’Iran.

IRAN : Si nous conservons le début de phrase « Plusieurs membres du GAC ont exprimé etc. », cela donne l’impression qu’il y a d’autres membres du GAC qui ne pensent pas qu’il doive y avoir une solution mutuellement satisfaisante. C’est un peu étrange parce qu’immédiatement, on donne l’impression qu’il y a des membres du GAC qui pensent qu’il n’y a pas besoin d’avoir une solution mutuellement satisfaisante.

J'essaie donc de comprendre ce que les autres comprendront de notre avis.

THOMAS SCHNEIDER : Donc votre proposition, c'est de changer le début de phrase et dire « Le GAC dans son ensemble ». Je pense que cela a du sens. S'il n'y a pas d'objection, je pense que cela pourrait être fait. Mais c'est à vous, je m'en remets à vous. Y a-t-il des objections pour changer la phrase concernant la société Amazon ?

Le Brésil.

BRÉSIL : Nous pourrions... Quand on parle du besoin, c'est quelque chose de très positif. On pourrait peut-être dire : « Le GAC dans son ensemble a exprimé son intérêt à ce qu'une solution mutuellement satisfaisante soit trouvée, etc. ».

THOMAS SCHNEIDER : Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Donc on commence par dire qu'il y avait certains membres du GAC. Ensuite maintenant, on élargit cela à tous les membres du GAC. Mais je pense que c'est vraiment un besoin, bien sûr, qu'il y a énormément de raisons pour le dire de manière directe.

J'ai dit même que le modèle multipartite est ici un grand enjeu et que c'est important que l'on puisse trouver une solution acceptable. C'est un besoin, au moins pour nous.

ROYAUME-UNI : Je soutiens la proposition des Pays-Bas.

THOMAS SCHNEIDER : La Suisse, s'il vous plaît.

SUISSE : Merci monsieur le Président. Je pense qu'on pourrait trouver un terrain d'entente, une solution de compromis entre les deux textes proposés qui nous permettrait de garder le GAC dans son ensemble et exprimer l'idée que toutes solutions à laquelle on pourrait arriver devrait être satisfaisante pour toutes les parties. C'est un petit peu renverser les choses pour dire que ce qui serait souhaitable, c'est que cette solution, que le résultat soit satisfaisant pour toutes les parties intéressées.

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce que cela pourrait aider ?

La France. La Norvège. La France et puis la Norvège.

FRANCE : Je soutiens ce qu'a proposé la Suisse dans la mesure où ça permet à la fois de montrer qu'il y a une approche constructive et qu'on veut vraiment résoudre ; et en même temps qu'il faut que la solution trouvée satisfasse toutes les parties. Donc je pense que ce peut être un bon compromis.

THOMAS SCHNEIDER : Merci la France. La Norvège.

NORWAY : La Norvège préfère de garder « Le GAC dans son ensemble exprime la nécessité de trouver etc. ». Je pense que c'est clair, c'est simple et c'est direct. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Le Brésil.

BRÉSIL : Juste pour clarifier que l'idée n'est pas de diluer la force de la phrase mais plutôt de renforcer le fait qu'on fera de notre mieux et que c'est dans notre intérêt et c'est dans l'intérêt de tous. Donc on a une préférence pour cela, pour ce que nous voulons explorer.

Il y aurait une nuance si on parlait de nécessité ou de besoin. On peut dire simplement qu'on va faire de notre mieux pour

explorer, etc. Si l'on va mettre le mot « besoin », à ce moment là, il faudrait revenir à la formule selon laquelle on met plusieurs membres du GAC.

Autrement, son on parle du GAC dans son ensemble, ce serait plutôt aller dans la direction d'explorer des pistes. Ça ne correspond pas vraiment à un besoin mais plutôt à une volonté d'explorer ces pistes pour trouver une solution.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Nous avons deux points de vue différents : d'un côté, ce serait le fait de dire il y a besoin de trouver solution mutuellement satisfaisante et dans ce cas-là, on ne parle pas du GAC dans son ensemble et l'autre vision, on parle du GAC dans son ensemble mais on ne parle pas de besoin mais on peut dire que « Le GAC exprime sa volonté, que l'on explore, etc. »

L'Égypte.

ÉGYPTE : Merci Thomas. Oui, je voulais suggérer la même chose que le Brésil a suggérée. Je voulais voir si « Le GAC dans son ensemble par exemple a exprimé sa volonté de trouver une solution mutuellement acceptable ». Je pense que c'est un fait et cela décrit ce qui a été dit pendant la séance. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Alors la proposition... On pourrait même supprimer « dans son ensemble » puisque le GAC, c'est le GAC. Donc « Le GAC a exprimé sa volonté de trouver une solution, etc. » Peut-être que cela pourrait être acceptable pour tous ?

L'Argentine.

ARGENTINE : Qu'est-ce qu'il se passe avec le texte que vous avez éliminé ? J'allais le soutenir parce que si j'ai bien compris, c'est un avis du GAC qui est déjà en place. Donc nous ne savons pas s'il y aura une solution acceptable. Donc le texte proposé par le Brésil reflète mieux la situation présente et l'incertitude de l'avenir malgré le fait que l'on souhaite que cette question soit réglée. Mais je préfère le texte qui avait été proposé avant.

THOMAS SCHNEIDER : La volonté ne veut pas dire qu'on anticipe un résultat. On fait de notre mieux pour trouver une solution acceptable.

BRÉSIL : Je pense qu'on se penche trop sur la nuance du mot mais on pourrait dire « Le GAC exprime la nécessité de... » Nous pensons que c'est bien. On pourrait l'accepter. Et après, ajouter « ferons

de notre mieux pour arriver à cette solution.» Mais je pense qu'on pourrait accepter le mot besoin ou nécessité.

THOMAS SCHNEIDER : Cela veut dire que toute solution qui ne serait pas satisfaisante pour les deux parties ne pourrait intervenir, ne pourrait pas aboutir. Alors peut-on garder « Le GAC exprime la nécessité de trouver une solution, etc. » ? Parce que le reste, ce n'est pas acceptable. Très bien. Et puis nous supprimons ce qui est entre crochets parce qu'il y a des membres et des observateurs qui n'ont pas été d'accord avec l'ajout de cette partie de la phrase qui était entre crochets.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Je pense qu'il faut peaufiner un petit peu la rédaction en anglais mais on peut le faire.

THOMAS SCHNEIDER : Mais oui bien sûr. Allez-y.

ROYAUME-UNI : Je suggère d'éliminer le mot « both », « aussi bien », donc « nécessité de trouver une solution mutuellement acceptable ». Je pense qu'on a déjà dit qu'il s'agit d'Amazon pour les pays

affectés et pour la société Amazon. Au lieu de « aussi bien pour, etc. », dire « pour les pays affectés ou concernés et pour la société Amazon » et ajouter « solution » dans le cas ou l'affaire amazon.amazon et on devrait supprimer le mot en anglais « both », « aussi bien » en français.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien. C'est une version améliorée du même texte après une révision de Mark. Il faudra trouver quelqu'un qui le fasse quand il sera parti.

Le Nigéria.

NIGÉRIA : La façon dont on dit les choses, c'est bien mais il faut introduire des virgules. « Le GAC a exprimé le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable, » et puis à la fin de Amazon, une autre virgule. Donc quand on parle du cas ou de l'affaire .amazon, il faudrait le mettre entre virgule.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-être que vous avez raison. Les anglophones des différentes îles se mettront d'accord pour trouver une solution acceptable mutuellement. Mais bon, si c'est le seul problème que l'on a

pour le moment, je considère que l'on est d'accord par rapport à ce paragraphe.

Très bien, je pense qu'on devrait passer au texte entre crochets qui est au-dessus. Peut-être qu'on peut passer en revue cette partie. Donc le GAC a apporté la résolution. Il y a une citation de la résolution et nous passons au premier crochet parce que cela peut avoir un effet sur le texte qui vient d'être proposé.

Le Brésil.

BRÉSIL :

Je voulais expliquer le texte que nous avons proposé. C'est un texte assez long mais nous voulons refléter les délibérations qui ont eu lieu en plénière. Il s'agit effectivement des éléments qui ont été évoqués dans la discussion. Nous voulions donc refléter sur le document un texte qui puisse rendre compte des délibérations que nous avons eu parce qu'il y a eu des préoccupations et ce n'est même pas clair ce que nous avons décidé par rapport à ce que l'on fera d'ici à l'ICANN61. Parce que je pense qu'entre cette réunion et la prochaine réunion, il faudrait préparer quelque chose. Autrement, nous allons arriver à la réunion 61... Mais je ne sais pas quelle a été la décision prise par rapport à cela. C'est pour cela qu'on a proposé ce texte.

THOMAS SCHNEIDER : Y a-t-il des commentaires par rapport à cela ?

L'Iran.

IRAN : Le texte qui est proposé... Il y a une partie de ce texte où l'on parle d'établir un précédent pour ce qui est du processus et cela doit être inclus parce que c'est la grande préoccupation finalement, que cela ne doit pas créer un précédent pour l'avenir. Car si cette affaire revient au GAC, il y en a d'autres qui pourraient aussi revenir au GAC. Et donc avant l'ICANN61, il faut que l'on réponde très clairement au Conseil d'Administration et donc on devrait inclure cette partie où l'on parle des précédents dans le texte que l'on souhaite retenir.

THOMAS SCHNEIDER : Peut-on accepter le texte qui se trouve entre crochet ? Cela veut dire donc que le premier crochet remplacerait le deuxième. C'est bien ça ? Très bien.

L'Iran.

IRAN : Je pense qu'il faut décider si c'est plusieurs membres du GAC ou certains membres du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, tout à fait. Ma question portait sur le texte en général. Il semblerait que ce texte puisse être accepté. Maintenant, il faut décider si l'on met plusieurs membres du GAC ou certains membres du GAC. Vous avez le choix. Vous pouvez voter entre « some » et « several » en anglais, « certains » ou « plusieurs ».

IRAN : J'ai des difficultés par rapport à la dernière partie de la phrase : « Le GAC s'est mis d'accord sur l'intérêt de fournir des informations supplémentaires. » Je pense que nous ne l'avons pas fait encore.

BRÉSIL : Si je ne m'abuse, il y avait des inquiétudes par rapport aux informations que l'on devait fournir au Conseil d'Administration mais on a validé l'idée que l'on faisait partie d'un processus de réexamen ou de reconsidération. Mais je me souviens que le président a dit qu'on pourrait donc faire cela et donc je pense qu'il y a cette notion selon laquelle c'est dans l'intérêt du GAC de fournir des informations. Et c'est pour ce cela que je voulais différencier sans préjuger de la manière dont cela serait transmis au Conseil d'Administration. Mais je me souviens qu'il y avait un accord par rapport au fait qu'il serait dans l'intérêt du GAC de fournir ces informations. Voilà ce dont je me souviens. C'est peut-être ce que vous voulez dire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Brésil. Peut-être cette deuxième phrase dans le contexte, pourquoi ne pas dire « Dans ce contexte, le GAC considérera la manière de réagir à la demande du Conseil d'Administration. » Parce que si nous disons cela, cela revient à dire que nous n'avons pas pris de décision mais ce n'est pas négatif et cela ne prouve pas que nous soyons incapables de le faire. Voilà donc ma proposition : « Dans ce contexte, le GAC analysera ultérieurement la manière de réagir face à la demande du Conseil d'Administration ou comment réagir. »

Je mettrais ensuite un point après « la demande du Conseil d'Administration » et j'effacerais ce qui vient après. On dit la même chose mais d'une manière plus claire.

Pouvons-nous accepter ceci ? Oui ? Parce que cela nous permet d'aborder la question de savoir si l'on veut en avoir certains ou quelques uns.

IRAN : Il y a peut-être une contradiction où l'on dit quelque part que le GAC va considérer la manière de réagir et ailleurs, on dit que nous sommes d'accord sur la manière de donner l'information.

THOMAS SCHNEIDER : La question est nous pouvons présenter l'information de manière indépendante, pas un rapport avec la demande du Conseil d'Administration. Dans tous les cas, il serait très utile de donner d'avantage d'informations. C'est ce que le Brésil a dit ou bien que l'on réponde ou pas à la demande du Conseil d'Administration et cela nous donne toute une série de possibilités. Cela dit que nous allons analyser ceci en profondeur tenant compte de certains soucis. Voilà, c'est ce que j'ai compris.

BRÉSIL : Oui, voilà ce que je me rappelle d'après ce que nous avons discuté dans ces séances.

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que nous pouvons aller de l'avant et aborder la question de savoir si c'est plusieurs ou si c'est certains ? Que préférez-vous, le Brésil ?

BRÉSIL : J'ai écrit « plusieurs » parce que je ne souvenais pas exactement le nombre de personnes. Voilà pourquoi j'ai mis les deux possibilités. J'ai mis « plusieurs » ou « certains ». Je ne voulais pas dire plusieurs et puis que l'on dise « un » ou « deux » donc voilà. Ce n'est pas un problème à vrai dire.

THOMAS SCHNEIDER : Tom dit qu'il faudrait utiliser « plusieurs » dans le communiqué. Nous pouvons prendre une décision sur la base de l'avis par consensus présenté par Tom ? Voilà, parfait.

Là, il y a le dernier.

TOM DALE : Manal maintenant.

MANAL ISMAIL : Excusez-moi mais avant d'aller de l'avant, j'ai une question sur la structure en elle-même. Généralement, nous avons la réponse de l'avis du GAC au Conseil d'Administration. Est-ce que nous allons attendre aussi une réponse pour ce qui est de l'avis du suivi de l'avis ? L'on dit ici « le suivi et d'autres questions ». Est-ce que nous allons attendre une réponse ? Je crois que cela devrait être séparé de l'avis précédent. Sinon, je n'ai aucun problème.

THOMAS SCHNEIDER : Merci d'avoir soulevé cette question mais je crois que dans ce cas, il s'agit de l'information sur ce que nous avons fait, ce que nous estimons que nous allons faire dans l'avenir. Nous n'espérons rien de la part du Conseil d'Administration mais il est

clair que le Conseil d'Administration attend notre décision de fournir de l'information ou pas.

TOM DALE :

Le Conseil d'Administration, en pratique ou au moins en ce moment, c'est lorsqu'il répond aux communiqués, il répond seulement à l'avis du GAC au Conseil d'Administration. La réponse a été très brève par rapport au communiqué de Johannesburg parce que l'avis formel par consensus était vraiment très réduit. Donc le Conseil d'Administration n'a rien répondu à ce qui apparaissait dans d'autres sections.

Une fois dit ceci, j'imaginerais que le Conseil d'Administration au sein de l'ICANN, l'organisation, répondrait par une série de commentaires des autres parties du communiqué sur certains points de vue du Conseil d'Administration que l'on voudrait recevoir ou quelque chose de la sorte. Même si ce n'est pas un avis par consensus formel, je crois qu'il faudrait qu'il y ait une communication formelle. Je ne sais pas si c'est une position ou un commentaire qu'on devrait faire sur cela mais je crois qu'il faudrait faire quelque chose d'autre que la simple question de la communication.

THOMAS SCHNEIDER : Est-ce que ça clarifie ce que vous avez demandé, Manal ? Bien. Donc nous allons nous occuper de la juridiction maintenant.

TOM DALE : Je vous demande de m’excuser si cette section n’a pas été très clairement exposée mais nous faisons nos meilleurs efforts pour essayer d’ajouter le texte que la Russie a diffusé et bien sûr, nous essayons d’équilibrer tout cela avec ce que je retiens de ce qu’ont été les discussions dans leur ensemble.

Je vous demanderais de m’excuser parce que cela a été rédigé très rapidement. Pour le moment, on dit : « Le GAC a pris bonne note des résultats les plus récents du sous-groupe sur la juridiction du CCWG responsabilité et il a participé de manière active aux séances intercommunautaires sur la juridiction. Plusieurs membres du GAC ont exprimé leurs soucis très importants en ce qui concerne le rapport avec les recommandations finales préparé par le sous-groupe sur la juridiction. »

J’ai des commentaires entre crochets ensuite parce qu’ils faisaient partie du message courriel et j’espère que ceci reflètera ce que la Russie voulait dire parce que l’on dit que l’on parle de plusieurs membres, de certains membres ou des membres qui ont exprimé leurs soucis par rapport au rapport du sous-groupe. Il y a certains membres qui ont exprimé leur soucis par rapport

au rapport parce qu'ils pensent que cela ne respecte pas les objectifs prévus pour la piste de travail numéro 2 en ne pas abordant la question de l'indépendance de l'ICANN par rapport à la juridiction des États-Unis et comment le fait de ne pas aborder ce thème peut avoir pour résultat une situation insatisfaisante où l'autorité des États-Unis pourrait avoir une interférence sur les activités de l'ICANN pour respecter l'intérêt public.

On a dit aussi que les recommandations ne tenaient pas compte des attentes sur la solution concernant la juridiction de l'ICANN et que cela ne pourrait atténuer que partiellement certains risques, ce qui met qu'il est inacceptable d'accepter ces recommandations. Donc ces trois paragraphes que vous voyez sur l'écran impliquent le fait de montrer les positions de ces membres du GAC qui sont ici décrits comme « plusieurs membres du GAC » et qui sont ceux qui s'opposent de manière spécifique aux recommandations de juridiction de ce sous-groupe. Merci.

Est-ce que vous avez des commentaires ?

THOMAS SCHNEIDER : Le Canada s'il vous plaît.

CANADA :

Merci beaucoup Tom. Comme nous l'avons dit pendant la réunion de vendredi du groupe de travail sur la responsabilité intercommunautaire, nous donnons notre soutien au processus multipartite et ces recommandations sur la juridiction ont été développées dans ce groupe.

Il y a eu tant de désaccords au sein du sous-groupe lorsque l'on a commencé ce débat que nous estimons que nous avons fait de grands progrès pour parvenir à une solution concrète et pratique et nous pensons que la communauté de l'ICANN pourra tenir compte de ceci.

Nous voudrions que le texte soit un peu plus équilibré et nous proposons d'y ajouter un paragraphe, un nouveau second paragraphe qui dirait ce qui suit : « D'autres membres du GAC donnent leur soutien au processus ouvert multipartite qui a permis d'établir ces recommandation et ils croient que ces recommandations garantissent l'analyse ou doivent être, pardon, considérées. » Nous pourrions supprimer les crochets parce que ce n'est pas la position du GAC. Mais cela reflète ce qu'en pensent certains membres du GAC.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN :

Merci monsieur le Président. Je ne sais pas si vous allez conserver ou non ceci. L'équilibre approprié serait, lorsque vous dites d'autres, il y en a qui sont en minorité et il y a une majorité. L'équilibre consisterait à ne pas mentionner la minorité ni la majorité. Il faudrait dire « les uns et les autres » mais pas « d'autres membres du GAC ». L'équilibre prévaut toujours dans le communiqué du GAC. Certains membres disent ceci, certains autres membres disent ceci. Voilà l'équilibre plein.

Je ne sais pas si vous voulez maintenir tous ces paragraphes entre crochets. Moi, je donne mon soutien au texte qui est entre la dernière paire de crochets, celui qui dit « Quand on considère que les recommandations ne tiennent pas compte des attentes... » Moi, je donne mon soutien à ce paragraphe.

Merci.

THOMAS SCHEIDER :

Merci. Le Brésil.

BRÉSIL :

Merci. Je voudrais remercier le Canada de sa proposition parce que je crois, comme le Canada l'a dit, qu'il faut montrer quels ont été les débats et qu'il faut le faire d'une manière équilibrée.

Mais je pense d'autres part que la proposition canadienne présente deux volets : d'une part le processus et d'autre part, ce qui concerne le fond. Il faut donc que nous considérions le résultat, pas la procédure. Lorsque l'on dit que d'autres membres du GAC donnent leur soutien au processus multipartite ouvert qui a permis de déboucher sur les recommandations, bien sûr nous donnons notre soutien à cela. Mais je ne vois pas que le GAC ait donné son soutien dans son ensemble. Il faudrait dire donc, en tant que dans une déclaration initiale pendant cette séance, il faut dire bien sûr que nous sommes d'accord sur ce processus. Mais nous sommes inquiets par rapport aux résultats.

Pour la deuxième partie donc, nous ne sommes pas d'accord. Nous croyons non pas que les recommandations doivent être enfin considérées parce que si nous le faisons, nous donnerions notre soutien à tout le rapport et moi, ce que je suggère, c'est qu'il s'agit d'une excellente proposition du Canada et cela devrait être mis au début de la section, c'est-à-dire que tout le GAC donne son appui au processus. Et il faut refléter de manière équilibrée tous les commentaires qui ont été faits par rapport au thème substantiel. Voilà ma proposition. Merci.

TOM DALE : Est-ce que vous trouvez que c'est approprié comme cela, le Brésil ? C'est cela ? C'est ce à quoi vous pensiez ?

BRÉSIL : Pour être juste par rapport à ce que le Canada a dit, si nous voulons qu'il y ait un certain équilibre là, il faudrait donc peut-être être un peu plus clair pour le texte sur ceux qui ont donné leur soutien. Autrement, nous avons deux ou trois paragraphes qui s'occupent des soucis et il y a seulement une ligne pour ceux qui ont donné leur soutien. Mais bon, je pense que ceux qui ont donné leur soutien aux recommandations doivent dire quelque chose.

TOM DALE : Danemark.

DANEMARK : Merci beaucoup. Merci au Brésil. Si on essaie de parvenir à un équilibre sur cela, nous, le Danemark, nous pensons que c'est important. Nous faisons partie du groupe des membres qui pensons que l'on a fait des progrès et que nous pouvons donner notre soutien aux recommandations pour avoir un certain équilibre. Donc nous pourrions ajouter un nouveau paragraphe disant quelque chose comme « D'autres membres du GAC saluent les recommandations sur la juridiction et soulignent

l'importance du fait que l'industrie puisse disposer d'une série d'options pour établir ces contrats avec l'ICANN.» Je peux le répéter.

TOM DALE : Si vous pouvez répéter, je vous serais très reconnaissant pour que je puisse l'écrire.

DANEMARK : « D'autres membres du GAC ont salué les recommandations sur la juridiction et soulignent l'importance du fait que l'industrie puisse disposer d'un ensemble d'options sur les lois et la juridiction applicable pour le contrat à passer avec l'ICANN.»
Merci beaucoup.

THOMAS SCHEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci monsieur le Président. Pas de problème à ce qu'il y ait un équilibre mais il me semble que l'on parle en premier lieu de l'industrie et deuxièmement, nous n'avons pas besoin d'inclure des détails tels que les tribunaux, le type de lois et les recommandations. Nous n'avons pas besoin de dire tout cela.

Lorsque nous parlons de tout ce premier paragraphe, je ne sais pas si nous devons dire que nous donnons notre soutien à des consultations ouvertes. Le GAC en tant qu'unité constitutive, lorsque nous avons établi le CCWG, nous avons établi cela donc nous n'avons pas besoin de réunion sur cela. Nous l'avons déjà écrit, nous l'avons dit. Nous n'avons pas besoin de dire que nous donnons notre soutien au processus multipartite. Nous avons déjà donné notre soutien à cela. C'est pourquoi nous avons établi le CCWG. Je pense que cela n'est pas utile pour nous. Je n'ai aucun problème si, après la déclaration de la Russie que la plupart d'entre nous soutenons, pour équilibrer, nous pourrions ajouter cet autre paragraphe.

THOMAS SCHEIDER :

Oui, c'est vrai. Nous n'avons pas besoin de cela. Mais est-ce que vous pouvez l'inclure ? Il y en a qui veulent le faire. Est-ce que nous sommes d'accord ? Nous partageons ce support au processus multipartite parce que je n'ai entendu dire à personne que l'on ne donne pas le soutien au processus.

IRAN :

Monsieur le Président, nous n'avons pas besoin de répéter ce soutien au processus.

THOMAS SCHEIDER : Oui mais il y a des gens qui veulent le dire. Voilà, le Brésil, les Pays-Bas.

BRÉSIL : Je suis d'accord avec l'Iran. Nous travaillons dans un cadre qui a fait l'objet d'un consensus, d'un accord et nous travaillons de bonne foi dans le cadre de cette approche multipartite. Même si je suis d'accord avec mon collègue de l'Iran, parfois, il est important de souligner au point de vue politique certaines choses que l'on a déjà exprimées, surtout parce que pendant ce processus, ceux qui avaient des objections par rapport à cette position, comme nous par exemple, on pourrait supposer que l'on s'oppose ou que l'on ait des objections par rapport à tout le processus.

Donc il est important de répéter que nous n'avons aucun problème pour l'ensemble du processus. Il peut y avoir des répétitions ou des redondances mais au point de vue politique, je pense que c'est important. Et ensuite, nous soulignons quelles sont nos différences.

Même si je ne suis pas d'accord sur le rapport, je suis d'accord sur le processus. Mais je comprends ce que l'Iran a voulu dire. C'est un point important, mais je crois qu'en ce moment, il faut donner encore une fois notre soutien. Merci.

THOMAS SCHEIDER : Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Par rapport au texte que le Danemark propose d'ajouter et aux remarques de l'Iran, il s'agit de la position d'autres membres du GAC et je pense qu'elle ne devrait pas être remise en question. Il ne faudrait pas remettre en question ce qu'ils veulent dire dans leur position. Je ne le dis pas pour le fond. Je le dis pour une question de respect. C'est la position de plusieurs pays et il faudrait que ces mêmes pays conçoivent et rédigent cela.

THOMAS SCHEIDER : Merci les Pays-Bas.

Tout ce qui apparaît dans le communiqué fait l'objet d'un consensus. Je pense que nous devons être flexibles par rapport à ceux qui ont exprimé des choses en leur propre nom par rapport à ce que le GAC a dit ; je crois que c'est important pour eux. Mais au point de vue formel, nous pouvons tout discuter.

Donc le Canada puis l'Iran.

CANADA : Merci beaucoup monsieur le Président. Nous sommes d'accord sur ce que le Brésil a exprimé et nous voudrions retenir le texte

qui donne le soutien au processus parce que cela avait été un des points qui avait été remis en question pendant les discussions de vendredi.

THOMAS SCHEIDER : L'Iran.

IRAN : Monsieur le Président, comme je l'ai dit, je n'ai pas de problème par rapport au modèle ouvert multipartite. Si vous voulez le répéter, il faudrait tout de même que l'on dise « Le GAC réitère son soutien » parce que nous avons déjà présenté notre soutien il y a trois ans ; ce n'est pas la première fois. Mais si vous voulez le répéter, il faut que le contexte soit le contexte approprié : « Le GAC réitère ou confirme son soutien. » Nous avons déjà donné notre soutien.

THOMAS SCHEIDER : Merci de cette précision. Je crois que nous pouvons tous accepter ceci. N'est-ce pas ?

Alors est-ce que vous êtes d'accord avec ce que vous voyez sur l'écran ? Le reste du texte que vous voyez sur l'écran ? Si c'est le cas, nous allons passer donc à l'autre section. On pourrait peut-

être faire un seul paragraphe avec ces éléments. D'accord ? Très bien.

L'Iran.

IRAN :
Merci monsieur le Président. Je n'ai aucune difficulté avec ce qui a été dit par notre collègue des Pays-Bas mais je pense que le début de la phrase devrait dire « Certains autres membres du GAC », « D'autres membres du GAC » pour éviter tout déséquilibre entre les deux parties. Nous ne comptons pas combien de personnes ; certains gens disent quelque chose et certains autres disent autre chose. Voilà donc « d'autres membres ».

THOMAS SCHEIDER :
Si on utilise le mot « several » en anglais, dans le premier paragraphe, il faudrait reprendre le même mot « certains autres », « certains » et « certains autres ».

BRÉSIL :
Merci beaucoup. C'est plutôt une clarification de ma part. Je pense que c'est bien mais il faut rappeler qu'il y a deux séries de recommandations. D'un côté, le choix de la loi et d'autre part, il y a la question de l'OFAC. Donc y a-t-il une raison pour laquelle

on ne fait pas de référence à l'OFAC ? C'est exprès que l'on fait cela ? Parce qu'autrement, il faudrait préciser que l'on soutient les deux recommandations.

THOMAS SCHEIDER : Merci. Peut-être qu'on pourrait dire « Certains membres ont soutenu en particulier les recommandations » pour ne pas qu'il y ait des malentendus. Ajouter donc « en particulier ».

BRÉSIL : Non, non. Je pense qu'« en particulier » devrait venir après « souligner » donc « ...ont souligné en particulier etc. ».

THOMAS SCHEIDER : Très bien. Est-ce que c'est acceptable ? Je ne vois pas d'objection.

Je pense que le dernier point n'est pas un point critique. Il n'y a pas de controverse là-dessus. Alors nous pouvons continuer, Tom ?

TOM DALE : La section suivante concerne les codes à deux lettres de pays et de territoires au second niveau. Donc plusieurs membres du GAC ont exprimé des inquiétudes par rapport à la réponse du PDG de l'ICANN à des déclarations précédentes du GAC sur cette

question dans ce sens qu'il n'y a pas eu une réponse concrète à cette question spécifique. Cette inquiétude a été discutée à l'occasion de la réunion du GAC avec le Conseil d'Administration. Il y a des commentaires par rapport à ce paragraphe en entier ?

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Je ne pense pas qu'on doive utiliser le mot opérationnel parce que les inquiétudes ne sont pas toutes d'ordre opérationnelles.

TOM DALE : Merci. D'autres commentaires sur le paragraphe ?

Les Pays-Bas s'il vous plaît.

PAYS-BAS : J'ai un problème quand on dit « n'a pas donné une réponse à la question spécifique qui avait été soulevée. » Mais on n'a pas parlé de cette question spécifique. Je pense que ce n'est pas très clair. Personne ne va comprendre ce que l'on veut dire.

TOM DALE : D'après ce que je comprends, la question soulevée a suscité des inquiétudes chez certains membres du GAC concernant les consultations entre l'ICANN et le GAC. Est-ce qu'on pourrait

inclure cela par exemple ou avez-vous d'autres suggestions par rapport à la manière dont on pourrait rédiger ceci ?

THOMAS SCHEIDER : L'Argentine.

ARGENTINE : Il y avait l'avis du GAC dans notre dernier communiqué. Peut-être qu'on pourrait faire référence à cela. Je pourrais trouver le texte si vous le souhaitez.

THOMAS SCHEIDER : Il n'y avait pas d'avis du GAC sur le dernier communiqué mais plutôt dans un autre communiqué je crois.

TOM DALE : Pour répondre au commentaire de l'Argentine, je peux faire référence à la section spécifique du communiqué pour que ce soit plus clair.

ÉGYPTE : C'est la raison pour laquelle j'ai posé la question par rapport à la structure parce que si nous souhaitons une réponse du Conseil d'Administration par rapport à cela, il faut l'inclure dans l'avis. Mais si nous réitérons nos inquiétudes par rapport au fait que

l'on n'ait pas suivi notre avis précédent mais que l'on ne souhaite pas ou que l'on n'attend pas une réponse du Conseil d'Administration, alors il faut voir où est-ce qu'on le met. Il faut être clair par rapport à nos attentes par rapport à cela.

Est-ce que l'on souhaite que le Conseil d'Administration se penche sur cette question et nous donne une réponse ? Alors à ce moment-là, on pourrait le mettre dans l'avis au Conseil d'Administration. Autrement on peut le réitérer, le mettre dans deux sections différentes.

THOMAS SCHEIDER :

Ce serait une bonne idée de recommander au Conseil d'Administration et donc de le mettre dans la section concernant l'avis mais aussi en prendre note dans une autre section. L'idée, ce n'est pas uniquement qu'ils lisent la partie de l'avis mais qu'ils prennent note de cette partie et qu'ils prennent les mesures de suivi qui s'avèrent nécessaires. Comme ça, nous sommes clairs qu'ils peuvent se pencher sur l'avis mais qu'il peut y avoir des actions à mettre en place de leur part.

ÉGYPTE :

Je vais être claire. Le suivi des autres avis devrait faire partie des activités. Mais il faut être clair parmi nous. Nous devons nous

mettre d'accord par rapport à ce que l'on veut obtenir du Conseil d'Administration.

THOMAS SCHEIDER : Le Pakistan et l'Argentine.

PAKISTAN : Je pense que cela traîne depuis des mois et il faudrait vraiment préciser, avoir des clarifications par rapport à cela et je pense que l'ICANN devrait considérer cette question comme une priorité.

THOMAS SCHEIDER : L'Argentine.

ARGENTINE : La section 5 du communiqué de Johannesburg suivi d'autres avis, code de pays à deux caractères par rapport à ces codes à deux lettres, etc. « Le GAC salue et apprécie la décision du Conseil d'Administration et le PDG de l'ICANN de prendre les mesures nécessaires pour résoudre de manière satisfaisante, etc. et salue donc la décision du PDG de créer un groupe d'action pour traiter cette question. Le GAC propose que les mandats et les méthodes de travail de ce groupe soient déterminés conjointement avec l'équipe de direction du GAC. »

Nous n'avons pas eu de réponse de la part du Conseil d'Administration par rapport à cette question en particulier mais il y a un avis par rapport à cela. Et nous aimerions que cela soit reflété dans le communiqué.

THOMAS SCHEIDER : Je pense que cela reflétait maintenant avec l'ajout qu'a fait Tom.

L'idée de Manal, c'est qu'il faut qu'ils comprennent que c'est une inquiétude mais qu'ils doivent prendre des actions, des suivis.

ÉGYPTE : Oui, c'est exactement ça parce que nous avons dans le communiqué précédent inclus cela dans les actions de suivi et nous répétons ceci dans la partie de suivi. Et il se peut que l'on ne reçoive pas de réponse si l'on place ceci dans la partie concernant le suivi. Je pense que c'est quelque chose que l'on devrait inclure dans la partie de recommandations au Conseil d'Administration pour être sûr que l'on va obtenir une réponse.

THOMAS SCHEIDER : On en prend note et puis on va utiliser la prochaine pause pour voir comment on peut mettre en place cela. Donc une chose,

c'est de leur demander de faire un suivi de l'avis et puis une autre chose, c'est de répondre à ce que l'on leur demande.

L'Iran, est-ce que c'est par rapport à ce texte ?

IRAN : Oui. Je suggère à la troisième ligne au lieu de « surveiller », « attendre », « le GAC attend des efforts supplémentaires » mais non pas « surveillance des efforts supplémentaires ». Et ensuite, ajouter « répondre à ces inquiétudes qui ont une grande priorité » pour rajouter cette idée de priorité qu'a été donc proposée par le Pakistan.

THOMAS SCHEIDER : Le Brésil.

BRÉSIL : Je me souviens que pendant nos discussions lors de la réunion avec le Conseil d'Administration, Olga et d'autres membres ont mis l'accent sur le fait que nous réitérions en tant que GAC l'intérêt d'avoir un tel groupe d'action ou tout autre mécanisme. Et je me souviens à cette réunion, nous avons parlé du besoin que ces groupes d'action se penchent sur la situation existante et sur la situation future.

Je ne suis pas sûr si cela a été reflété de manière précise dans les autres avis et je pense que ce n'est pas suffisant de l'insérer et d'insérer cette partie sous la rubrique de suivi car il faut bien comprendre que nous voulons que ce groupe d'action puisse se pencher sur cette question dans l'avenir. Nous voulons faire passer un message fort et autrement, ce message serait dilué si on inclut ce texte dans la partie d'information. C'est pour cela que l'on pourrait envisager d'inclure ce texte dans la partie des recommandations du GAC.

THOMAS SCHEIDER : Merci.

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci beaucoup. Je voulais répondre à ce que le Brésil vient de dire par rapport à nos attentes pour ce qui est de ce groupe d'action. Les États-Unis sont tout à fait d'accord avec la création de ce groupe d'action qui devrait travailler pour répondre aux inquiétudes des pays concernés mais je ne suis pas sûr que l'on soit d'accord sur le fait que ce groupe de travail doive se pencher sur d'autres questions au-delà de celle-là. Et je ne sais pas si un groupe d'action pourrait se pencher sur d'autres questions. Voilà, c'est ce que je voulais préciser.

THOMAS SCHEIDER : Merci.

Le Brésil acquiesce. Très bien.

Alors nous sommes d'accord que le texte en lui-même est bien et nous voulons nous assurer de où on va le placer.

Le Brésil.

BRÉSIL : Oui. Je suis d'accord avec les États-Unis. Peut-être qu'il y a certaines tâches qui ne devraient pas être mises en place par le groupe d'action mais nous devons faire passer un message très clair au Conseil d'Administration. Je n'objecte pas le texte qui figure sur l'écran mais je ne suis pas sûr que ce soit suffisant pour faire passer le message fort que l'on veut faire passer au Conseil d'Administration.

Nous voulons obtenir des réponses. Nous voulons que notre point de vue soit pris en compte. Nous devrions peut-être réfléchir à cela dans une deuxième lecture mais je pense que si nous nous limitons à cela, je crains que l'on n'aurait pas de réponse. Et donc il faudrait non seulement parler de groupes d'action mais aussi du fait que l'on veut dialoguer avec le

Conseil d'Administration pour pouvoir participer et pour faire en sorte que l'on reçoive une réponse à nos inquiétudes.

TOM DALE :

J'ai suggéré à Thomas un changement structurel dans cette partie du communiqué qui pourrait répondre aux inquiétudes qui ont été soulevées. Nous avons créé une section – la dernière section – et cette dernière section qui a été un peu créée à l'arrache où l'on met tout ce que l'on ne sait pas où mettre.

Et donc ma suggestion serait de diviser en deux sections le communiqué : une section où l'on parle d'autres sujets et une section où l'on aurait le suivi du communiqué du GAC et où l'on puisse demander spécifiquement au Conseil d'Administration de répondre aux déclarations faites par le GAC concernant l'avis du GAC. Ce ne serait pas un avis consensuel du GAC mais ce serait des déclarations où l'on peut inclure nos inquiétudes par rapport à la Croix-Rouge, au Croissant Rouge ; il y a une histoire derrière tout cela, le Conseil d'Administration est au courant de ce qu'il se passe. Et donc c'est une section où l'on inclurait toutes les affaires qui font l'objet d'un suivi et de cette manière, on essaie de traiter la question non seulement des codes à deux caractères mais d'autres questions par rapport auxquelles on a déjà rendu notre avis et par lesquelles on n'a pas eu de réponses.

THOMAS SCHEIDER : L'Iran.

IRAN : Peut-être que l'on pourrait ne pas faire référence aux groupes d'action. On pourrait parler de « à travers des mécanismes appropriés ». On pourrait donc parler de mécanismes appropriés au lieu de groupes d'action. Donc « à travers des mécanismes appropriés » avec « en accordant la priorité ». Voilà. Cela pourrait être à travers un groupe d'action ou à travers d'autres mécanismes.

THOMAS SCHEIDER : Très bien. D'accord, on va passer au propre. Ceci, dans une prochaine version du document. Très bien.

Après, nous avons la protection Croix-Rouge et Croissant Rouge.

TOM DALE : Ce texte a été remis par le Royaume-Uni et la Suisse ainsi que par le Comité international de la Croix-Rouge.

THOMAS SCHEIDER : S'il n'y a pas de problème avec ceci, nous pouvons passer à la section suivante.

TOM DALE : Excusez-moi. Il y a donc la section consacrée aux PDP sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD. On a inclut cette section pour réitérer donc l'engagement du GAC à participer au travail de ce groupe.

THOMAS SCHEIDER : Il n'y a pas de question ou de commentaires ? Peut-on passer au point suivant ?

TOM DALE : Révision des mécanismes de protection de droits. Je ne sais pas si le représentant de l'OMPI pourrait nous parler alors de ce texte.

OMPI : Donc nous voulons mettre au pluriel le mot « expert ». Donc « experts des agences gouvernementales », mettre le mot « expert » au pluriel. Voilà.

TOM DALE : Y a-t-il des problèmes avec cette proposition ? Très bien.

THOMAS SCHEIDER : Très bien. Ensuite, réunion gouvernementale de haut-niveau à Barcelone. Je pense qu'il n'y a pas de controverse par rapport à cette section ? Très bien, c'est tout.

TOM DALE : Avant de passer à la pause, je vais passer ça au propre. Je vais faire une deuxième version.

Je demande aux États-Unis et à l'Union européenne si vous pouvez m'aider par rapport à un texte que vous pourriez m'aider à rédiger pour ce qui est de la question du GDPR. Merci beaucoup.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, bien sûr.

TOM DALE : Merci beaucoup.

THOMAS SCHEIDER : Cela veut dire que l'on passe à la pause. Il est 16:00, c'est un bon moment pour avoir une pause. Combien de temps nous faut-il ? Une demi-heure ? Très bien. Donc nous allons reprendre à 16:30.

Et donc pour ce qui est de la déclaration conjointe de l'ALAC et du GAC, nous avons reçu une nouvelle version du texte. Nous

allons donc vous donner du temps pour le voir d'ici à demain et s'il n'y a pas de problème, si nous ne recevons pas d'objection... Nous avons simplifié le texte et donc ce que nous avons accepté comme avis du GAC, ce sont les premières puces. Ensuite, le reste, c'est une déclaration conjointe entre le GAC et l'ALAC. Voilà donc la logique que nous avons suivie.

Nous allons donc faire notre pause maintenant et nous reprenons les activités à 16 :30. Il y a du gâteau si vous voulez manger un bout de gâteau. Merci beaucoup.

[PAUSE]

Bien. Il semble que nous avons maintenant une nouvelle version. Je ne sais pas si nous avons la version définitive pour tout mais j'ai demandé à Tom de vous expliquer ce qu'il a fait par rapport à la version précédente.

TOM DALE :

Merci Thomas. Oui, nous voyons la section concernant l'avis par consensus du GAC au Conseil d'Administration. Il y a deux modifications qui ont été proposées par rapport aux avis du GAC, si je peux me servir du pluriel, au Conseil d'Administration.

Les modifications concernent des nouveaux documents que nous avons reçus sur le WHOIS et le GDPR comme nous l'avions promis et cela se trouve dans la version que j'ai diffusée par

courriel. Et nous avons aussi un nouveau texte concernant les candidatures de .amazon qui ne figurent pas là dans cette nouvelle version parce que cela est arrivé juste une minute après que j'ai envoyé cette nouvelle version pour vous tous.

Nous en avons parlé avec le président et vous devriez considérer la nouvelle version préliminaire pour l'avis du GAC sur les candidatures de .amazon. Et si vous êtes d'accord, je vais vous le lire. Cela se trouve dans les contrôles de modifications. « Les candidatures .amazon et pour les chaînes semblables, le GAC demande au Conseil d'Administration de continuer à travailler sur ces négociations entre la réalisation du traité de la coopération internationale et l'entreprise Amazon pour trouver une solution mutuellement acceptable pour l'utilisation de .amazon en tant que domaine de premier niveau. Les fondements sont basés sur le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable pour les pays acceptés et l'entreprise Amazon pour que l'on puisse utiliser .amazon comme un nom de domaine de premier niveau. Le GAC estime que le Conseil d'Administration pourrait faciliter les négociations par les parties. » C'est un texte que le Brésil a présenté.

Je vous cède la parole si vous avez des commentaires à faire.

L'Iran, oui ?

IRAN : Merci. Nous n'avons pas de problème là-dessus mais dans le texte précédent, nous avons quelque chose à proposer sur la recherche d'informations. Ce n'est pas cette partie.

TOM DALE : Non, il s'agit ici d'une partie complètement séparée.

IRAN : Donc nous donnons notre soutien à cette proposition.

TOM DALE : Les Pays-Bas.

PAYS-BAS : Il se peut que justement parce que l'anglais n'est pas ma langue maternelle, je voudrais savoir ce que ça veut dire en anglais « good offices ».

TOM DALE : Ceci concerne la forte responsabilité que nous imposons à ceux qui parlent l'anglais en tant que langue maternelle. Cela signifie qu'une personne agit non seulement de bonne foi mais aussi qu'elle utilise les aspects positifs de son rôle. C'est quelqu'un qui est respecté et qui a quelque chose à proposer de valable, de précieux, quelqu'un qui est considéré comme quelqu'un

pouvant apporter des bonnes choses à un processus. Se servir donc des bonnes offices de cette personne signifie que la personne va agir de manière responsable et qu'elle est respectée. Voilà.

Il faudrait que je vérifie si c'est cela parce que moi, je parle l'anglais de l'Australie. Il faudrait que je le vois avec mon collègue britannique qui est l'autorité complète là-dessus.

Je cède la parole à l'IRAN.

IRAN :

Normalement, nous n'utilisons pas ce terme même si je n'y vois pas d'inconvénients. Bonnes offices, dans certains pays peut servir au niveau officiel mais je ne sais pas si nous avons besoin de ce terme. Je pense qu'il devrait utiliser le langage que nous utilisons en général dans notre communiqué, dans notre avis pour le Conseil d'Administration.

TOM DALE :

Le Brésil aurait-il des suggestions ? Nous pourrions y faire référence et l'on pourrait continuer à faciliter. Est-ce que vous êtes d'accord là-dessus ?

C'est plutôt les fondements plutôt que l'avis. Le Conseil d'Administration pourrait continuer à faciliter les négociations

entre les parties. Est-ce que vous êtes d'accord ? Est-ce que vous auriez des commentaires par rapport à cette formulation ? Non ? Bon, s'il n'y a pas de commentaire donc je vais présupposer qu'il y a un accord là-dessus et je vais m'occuper de la question du GDPR et du WHOIS. C'est quelque chose qui a été présenté par la Commission européenne et les États-Unis, entre autres, d'après ce que j'ai compris.

Permettez-moi donc d'en venir à cette section. Encore une fois, cela se trouve dans la section de l'avis par consensus du GAC au Conseil d'Administration. Je n'ai pas d'option que de vous lire ça :

« Le GAC recommande au Conseil d'Administration de l'ICANN ce qui suit : les principes de 2007 WHOIS qui sont adjoints continuent à refléter les questions importantes concernant la politique publique sur les services du WHOIS. Par conséquent, l'ICANN devrait tenir compte de ces questions de politique publique au fur et à mesure qu'elle avance dans son planning pour respecter le règlement général de protection des données de l'Union européenne.

Dans ses principes, le GAC a reconnu en particulier que le WHOIS, connu aussi comme un service bannière d'enregistrement, est utilisé pour des activités légitimes telle qu'est l'assistance aux autorités d'application de la loi par

l'application de lois nationales et internationales ; la lutte contre l'usage malveillant des technologies de la communication sur l'internet, la protection d'autres organisations et utilisateurs et combattre la fraude dans le respect des lois et des mesures de protections y afférentes pour défendre l'intérêt public ; combattre les infractions et l'usage indu de la propriété intellectuelle ; et de contribuer aussi à la confiance des utilisateurs d'internet comme moyen fiable de la transmission de la communication.

Suivant cela, le GAC recommande au Conseil d'Administration de considérer la manière de créer, d'établir ses conditions pour pouvoir le WHOIS accessible aux fins de la sécurité, de la stabilité, la protection des consommateurs et les enquêtes et les recherches des autorités d'application de la loi et pour éviter les délits et faciliter l'accès intégral à l'information pour faciliter une action opportune. Il faut que le WHOIS soit aussi accessible au public pour des fins légitimes tel que le combat des fraudes et les comportements trompeurs pour combattre les infractions et l'usage indu de la propriété intellectuelle et pour s'occuper de la diligence responsable pour pouvoir promouvoir l'intérêt public et en réponse à la demande du PDG de l'ICANN pour apporter des questions concernant la vie légale et l'interprétation de l'application du GDPR.

Le GAC recommande au Conseil d'Administration de faire ce qui suit :

1) qu'il établisse quelles sont les voies disponibles au sein du GDPR pour préserver la disponibilité, les sites du WHOIS et les données du DNS pour les autorités de la loi et en particulier s'il y a des changements au cadre juridique et politique pour préserver les fonctionnalités du WHOIS dans la plus grande mesure du possible. À ces propos et à ceux qui sont reconnus comme légitimes, cette question inclut des tâches effectuées pour l'intérêt public et des tâches faites pour des propos légitimes, y compris la prévention de la fraude, des activités trompeuses, l'enquête et le combat contre les crimes et la promotion de la sécurité publique.

2) quelles sont les voies disponibles sous le GDPR pour préserver la disponibilité légitime du WHOIS RDS pour le public, d'autres entreprises et d'autres organisations. Cela inclus des tâches réalisées pour l'intérêt public et pour des fins légitimes y compris la prévention de la fraude et des activités trompeuses, le combat contre les crimes et les enquêtes ainsi que l'usage indu de la propriété intellectuelle, la promotion et la sécurité publique et la cybersécurité, etc.

Enfin, le GAC recommande aussi au Conseil d'Administration de s'occuper généralement de ces questions et le GAC doit

travailler de manière intégrale pour la conception et l'implémentation de toute solution et les membres de l'ICANN de travailler de manière transparente avec la communauté multipartite dans ses activités de GDPR.

Les fondements de ceci impliquent que la disponibilité des données WHOIS et RDR pour la protection des consommateurs et les activités de l'application de la loi concernent un souci public vital et l'ICANN devrait explorer tout mécanisme possible dans le cadre du GDPR pour que ces données soient toujours disponibles pour des activités légitimes protégeant le public et promouvant la transparence et un environnement sûr et fiable en ligne. »

Avant de revenir sur ce texte, je ne sais pas si les auteurs de ce texte veulent ajouter quelque chose ou s'il y a des commentaires.

ARGENTINE : Merci Tom. Excusez-moi, ce terme en anglais qui dit « swiftly », qu'est-ce que cela veut dire ?

TOM DALE : C'est la même chose que « quickly ».

ARGENTINE : Est-ce que nous pourrions utiliser « quickly » en anglais ? Cela signifie plus vite.

TOM DALE : Oui, d'accord. Oui, nous préférons toujours utiliser le langage le plus simple. Nous pouvons donc le faire ici.

L'Iran ?

IRAN : Si nous parlons de ce terme qui peut signifier rapidement, nous pouvons aussi parler des nombreuses phases et nombreuses manières. Nous pourrions le modifier.

TOM DALE : Oui.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : C'est Karel Douglas de Trinité-et-Tobago. J'ai une question par rapport à la question qui signifie « voies », en anglais « paths ». De quelles voies parlons-nous ? Nous parlons de mécanismes. Est-ce que nous suggérons ici que l'on nous suggère une voie à emprunter ou quelles sont les options ? Qu'est-ce que l'on demande ? Moi, je suis relativement... Enfin, je viens d'arriver relativement peu ici dans ce comité. Je ne sais pas si l'utilisation de ce mot « paths » en anglais, « voies », serait acceptable pour

ce cas. Je ne sais pas si on l'a utilisé dans le passé. Ou est-ce que vous demandez quelles sont les options et vous liez cela aux mécanismes de travail.

C'est juste pour bien comprendre, pour avoir un peu de clarté parce que l'on pose une question. La question est « X » et nous voulons une réponse. Donc voilà ma question.

TOM DALE :

C'est une question qui est raisonnable. Nous pourrions donc suggérer de faire comme nous avons fait avec le texte précédent. Nous regardons cela paragraphe par paragraphe. Il y a quelques commentaires mais Thomas disait qu'il valait mieux aborder paragraphe par paragraphe.

L partie de l'avis commence comme ceci : « Le GAC recommande au Conseil d'Administration que les principes du WHOIS continuent de refléter les questions des politiques publiques fondamentales concernant les services du WHOIS. »

Est-ce qu'il y a des commentaires que vous voudriez faire là-dessus? Je fais très attention aux mots que vous avez mentionnés, les « paths » en anglais et « swiftly », rapidement. « Paths » pour voies en anglais et « swiftly » en anglais pour rapidement.

MEMBRE INCONNU : Cela a l'air d'être un peu répétitif. La deuxième ligne dit : « Cela continue à refléter les questions de politiques publiques importantes concernant les services du WHOIS. » Et puis vous redites quelque chose semblable comme « L'ICANN devrait tenir compte de ces politiques publiques. » Pourrions-nous peut-être dire par exemple « ces questions » ou « ces thèmes » ?

TOM DALE : Oui, d'accord. Est-ce que vous êtes tous d'accord ? Bon.

Maintenant, abordons les questions spécifiques maintenant. Il y a A, B, C, D qui présentent des exemples d'activités légitimes pour lesquelles le WHOIS pourrait être utilisé. Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus ? A : on pourrait donner notre assistance aux autorités d'application de la loi dans leurs enquêtes ; B : pour combattre l'usage indu de la propriété intellectuelle. C concerne justement cet usage indu et enfin, contribuer à renforcer la confiance des utilisateurs.

Dans la seconde partie de l'avis le GAC recommande au Conseil d'Administration de faire ces plus grands efforts pour créer un système qui continue à faciliter les activités légitimes reconnues dans les principes de 2007. Nous devrions dire que c'est les principes du GAC dont ce que j'ai. Est-ce qu'il y a des suggestions pour les mot anglais « swiftly » qui revient à dire d'une manière

agile ? Est-ce que nous pourrions utiliser un autre équivalent ?
Est-ce que nous pourrions dire facilement accessible ?

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Nous pourrions utiliser le terme qui signifie rapidement, en anglais « readily » ?

TOM DALE : C'est une bonne suggestion.

ÉTATS-UNIS : Merci. Nous apprécions cet effort mais cela change l'intention si on utilise ce terme. Je dirais que c'est « rapidement accessible » ou « qui est d'un accès facile » parce que si nous changeons ce terme, cela ne donne d'idée de la vitesse à laquelle on peut accéder à ces données. C'est ça qui est important.

TOM DALE : Merci beaucoup. Je pense que ce mot, rapidement, pourrait faire allusion à la vitesse. Je ne sais pas si vous avez d'autres suggestions.

Maintenant, si nous voyons un peu spécifiquement l'avis au Conseil d'Administration pour qu'il garantisse le respect des principes du GAC sur le WHOIS de 2007, est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? Cela concerne la vitesse ou la

simplicité d'accès. Non ? Le président du GAC pourrait nous dire comment il faut conduire cette réunion s'il veut le faire. Bien.

Donc nous allons continuer dans la section suivante de cet avis. La partie importante: « Le GAC recommande au Conseil d'Administration de l'ICANN pour qu'il pose les questions suivantes à ses consultants externes auxquels on demande à donner une orientation sur le GDPR. » Et il faudra ici que nous voyions qui le Conseil d'Administration contacte pour avoir cet avis sur le GDPR et si la recommandation consiste à poser certaines questions.

Je cède la parole à la Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci Tom et merci pour cette suggestion sur le mot anglais qui signifie voies, « paths ». Nous devrions peut-être utiliser le mot « options », quelles options sont disponibles. Je pense que c'est plus clair.

TOM DALE : Merci. Parfait. Option, c'est quelque chose qu'on avait mentionné.

IRAN : Une question... Enfin, j'attends que vous aillez fini. Lorsque nous disons préserver la disponibilité légal ou licite, c'est ce que vous voulez préserver ou vous voulez mettre quelque chose d'autre à disposition ? Lorsque l'on parle de disponibilité licite, cela signifie que cela est déjà disponible et que vous voulez que cela continue d'être comme cela.

TOM DALE : Oui. Je regarde les auteurs de cette partie et ils acquiescent. Ils donnent une réponse affirmative à votre question. C'est l'intention. Cela signifie que c'est disponible déjà.

JAMAÏQUE : Maintenant, lorsque je regarde la formulation particulière de cette phrase, cela fait comprendre qu'il y a des options disponibles dans le cadre du GDPR et cela suggère que ces options sont déjà disponibles mais si ce n'est pas le cas, il va falloir reformuler. Donc s'il y a un avocat qui doit répondre à cette question, il faudrait voir si ce qu'il doit répondre, c'est si les options sont disponibles ou pas.

Lorsque nous utilisons le mot « paths » en anglais, voies, nous demandons à savoir s'il y a des options présentées dans le cadre du GDPR permettant cette disponibilité. Cet avocat pourrait considérer s'il y a des options et il faudrait qu'ils nous les

expliquent et s'il y a des modifications dans le cadre juridique ou dans la politique qu'il faut considérer.

TOM DALE : Je regarde un peu les auteurs du document. Nous allons céder la parole aux États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Sans donner notre interprétation du GDPR, nous croyons bien sûr que cela concerne les options.

THOMAS SCHEIDER : Alors vous êtes d'accord en ce sens qu'il y a des options mais c'est une interprétation alors j'enverrai ce signal pour qu'eux, ils les trouvent. Si vous savez qu'il y a des options ou si vous avez l'impression qu'il y a des options, ce n'est pas banal parce qu'il y a des options et il faudrait le dire.

IRAN : Je crois que nous devons faire très attention parce que si la phrase dit : « Il y a des options disponibles et pour préserver la disponibilité licite » il me semble qu'il faut que nous fassions attention à ce que nous voulons dire ou à ce que nous sommes en train de dire. C'est de l'avis et nous travaillons mot à mot.

Nous parlons de la disponibilité deux fois dans la première ligne et dans la seconde ligne.

THOMAS SCHNEIDER : Oui. Nous allons changer la première partie. La première fois, au lieu d'utiliser disponible, nous allons chercher un autre mot en anglais qui ne soit pas « available » et qui ne permette pas des confusions. La disponibilité des données, c'est une chose et la disponibilité des options, c'est une autre chose.

JAMAÏQUE : Si je tiens compte de ce que mon collègue des États-Unis a dit, à savoir qu'il y a des options disponibles, nous ne savons pas encore quelles sont les options disponibles. Il faut donc changer le mot par quelque chose de plus définitif. Si nous voulons dire qu'il y a des options dans ce règlement général sur la protection des données, il faut que nous le mettions. Autrement, je suggère une question ouverte pour voir si des options sont disponibles ou pas.

THOMAS SCHEIDER : Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Nous sommes disponibles pour une alternative d'un langage différent mais l'idée est d'avoir un verdict juridique qui nous dise comment agir. Voilà pourquoi nous l'avons formulé de la sorte. Si vous avez une autre question, nous, on pose la question parce que nous savons qu'il y a des options disponibles mais nous voulons le conseil des experts juridiques pour voir ce qui nous convient.

JAMAÏQUE : Nous pouvons donc dire « Si les options disponibles suivant le GDPR préserveront la disponibilité légitime. » Donc nous pouvons avoir une formulation différente. Vous êtes en train de dire qu'il y a des options disponibles.

THOMAS SCHEIDER : Merci la Jamaïque. Je crois que ce que l'on essaie de dire, c'est ce qui suit. La question est la suivante : nous ne savons pas encore cela. Nous avons tous interprété, nous avons tous supposé parce que cela est lié à l'interprétation de la loi.

À l'heure actuelle, l'interprète, les personnes qui ont fait l'analyse de cela disent qu'il y a des options. Il s'agit d'une déclaration qui guide aussi les personnes responsables des questions de type juridiques. Mais ce n'est pas qu'il y a des options et nous allons voir si cela garantie la disponibilité. L'idée

est de trouver ces options pour savoir que les données sont disponibles.

Donc l'objectif est la disponibilité et le propos est d'identifier des options qui vont préserver la disponibilité. Ce n'est pas qu'il y a des options qui sont là et que nous avons besoin de voir si elles vont préserver la disponibilité. La logique est tout à fait l'opposée. L'objectif est d'avoir des options faisables ou concrètes ou pragmatiques pour préserver la disponibilité des données.

Je ne sais pas si on peut se mettre d'accord sur le texte parce que les avocats vont comprendre de quoi on parle.

PAYS-BAS :

OK. Entre les options et solutions, je crois que c'est clair que nous cherchons des solutions créatives.

Je suis préoccupé du fait que si l'on parle de voies disponibles conformément au GDPR, il semblerait que c'est le GDPR qui établit ces chemins à suivre. Mais les solutions sont trouvées par l'ICANN ou nous-même et il faut respecter le GDPR.

Je ne dis pas que ce n'est pas conformément au GDPR parce que cela crée de la confusion je trouve. Je crois par contre qu'il est possible de dire respectez le GDPR. Merci

THOMAS SCHNEIDER : Essayons de ne pas prolonger la discussion. On va reformuler l'idée. On va vous poser les questions suivantes. Alors on suppose que l'on va poser ces questions et pas le mot à mot. Vous comprenez ?

Alors on demande au Conseil d'Administration d'utiliser ou de poser des questions comme les suivantes. Cela ne veut pas dire que c'est du mot à mot. C'est l'idée à savoir que les avocats doivent trouver des solutions, des options, etc.

TOM DALE : Le GAC donne son avis au Conseil de l'ICANN de procurer des informations des avocats externes par rapport au point suivant ou quelque chose de la sorte.

THOMAS SCHEIDER : Alors ne prenons pas le mot à mot parce que ce qui nous intéresse, c'est l'idée générale. L'ICANN doit être capable de formuler ses propres questions.

IRAN : Merci monsieur le Président. Là, dans la première ligne, alors il ne faudrait pas parler d'options. On pourrait refaire ceci en disant « Si le rapport du GDPR [...] la disponibilité légitime des

données du WHOIS et RDS pour la protection des consommateurs et pour les données préservées », c'est-à-dire mettre le mot préservé à la fin. On n'a pas des options à proposer. Pourquoi des options ? Il faut dire si on préserve la disponibilité ou non. Je ne sais pas d'où viennent les options. Je ne sais pas pourquoi les options.

THOMAS SCHEIDER :

Je vais intervenir s'il vous plaît si vous me le permettez. Je crois que ceux qui ont rédigé ce texte et si j'ai bien compris, cela n'est pas écrit sur de la pierre. L'ICANN doit poser les questions appropriées aux experts juridiques et l'objectif, c'est de préserver cela. Alors il faut se demander s'il existe différentes manières, pas s'il existe des options. Nous voulons savoir justement les options. On ne voit pas les options encore. On est convaincu mais bon, il y a des gens qui voient les options. Mais nous, ce que l'on veut savoir, c'est quelles sont les options. Je ne sais pas si on peut parler d'options, de voies à suivre, je ne sais pas quel est le mot. Mais nous voulons dire qu'ils doivent analyser la question pour trouver une solution. Il doit y avoir des solutions alors on leur demande de les chercher. Voilà le message.

Je vois que les États-Unis et la Commission européenne disent oui de la tête.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui. J'ai un commentaire. Je relis le texte et j'ai une suggestion à faire : « de préserver la disponibilité licite des données » Moi, je préférerais « garantir la disponibilité de données » parce qu'il ne m'appartient pas de juger la situation actuelle. Il y a différentes lettres adressées aux autorités de la protection de données mais il y a peut-être des problèmes par rapport à la légalité de tout cela. Donc je voudrais le modifier comme je vous l'ai dit.

THOMAS SCHEIDER : Oui. Je crois que l'objectif, c'est-à-dire tout ce qu'il se passe doit être licite. Ça, c'est clair.

Le Pakistan.

PAKISTAN : On pourrait écrire avant données WHOIS et RDS et dire l'exactitude des données ? Alors pour garantir la disponibilité licite des données du WHOIS et du RDS exacte.

THOMAS SCHEIDER : Vous avez quelque chose à dire à propos de cet ajout ?

ÉTATS-UNIS : Ça me préoccupe parce qu'il semblerait que l'intention devient de moins en moins claire. Les données doivent être exactes, bien entendu, mais ce qu'il faut garantir, c'est la disponibilité licite de l'information. Donc j'essaierais de nous concentrer à ce que l'on veut dire, c'est-à-dire garantir que l'on pourra accéder à cette information parce que c'est ce qui nous préoccupe à ce moment-là. Merci.

THOMAS SCHEIDER : Merci. Nous pouvons peut-être, comme les États-Unis l'ont dit, garantir qu'il existe l'accès licite aux données WHOIS RDS et enlever le mot exactitude ? On va essayer de lire encore une fois le texte pour voir ce que ça donne.

L'Iran.

IRAN : Le mot « there » en anglais prête à confusion. Quelles sont les options ? Il faut l'enlever. Pourquoi on ne parle pas un anglais simple ? L'anglais n'est pas ma langue maternelle mais je comprends un tout petit peu.

THOMAS SCHEIDER : Mon ami australien me dit que tel quel, c'est un anglais normal.

IRAN : Quelles sont les options sous le GDPR pour garantir ? En français, on change la position du verbe et on enlève le « there ».

THOMAS SCHEIDER : OK, c'est bien, c'est pareil. Si ça vous rend heureux, c'est bien. Pour garantir la disponibilité.

La France s'il vous plaît.

FRANCE : L'accès doit être assez simple et rapide, notamment pour les autorités de protection des données puisque [inintelligible] nous avait expliqué que le plus important, c'est d'avoir rapidement accès à ces données et que l'option, on ne peut pas trop envisager d'options qui soient celle d'ajouter des procédures ou de faire un accès on va dire plus complexe. Je crois que c'est très important que cet accès soit simple et rapide.

THOMAS SCHEIDER : Merci la France. Si vous voulez que nous on soit simple et rapide, je propose qu'on ne va pas trop aller dans les détails parce que c'est clair à tout le monde qu'est-ce que cela veut dire ça. C'est l'attente derrière, ça joue. C'est pas seulement [inintelligible] mais ça fonctionne. Alors je crois que ça, c'est clair pour les gens qui travaillent là-dessus. Si vous n'insistez pas, qu'on puisse

laisser le texte comme il est parce que vraiment le but, je crois, est clair et tout le monde est d'accord. OK, merci beaucoup.

On peut passer à la prochaine partie s'il vous plaît ? Et peut-être utiliser la même formule que nous avons utilisée précédemment pour cette phrase.

COMMISSION EUROPÉENNE : Il faudrait changer « préserver » par « garantir ». OK ?

THOMAS SCHEIDER : Trinité-et-Tobago s'il vous plaît.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Merci monsieur le Président. J'ai vu dans le document que l'on disait autres organisations, « other organizations ». C'est une famille de mots où l'on inclut les affaires, les sociétés et puis on parle d'autres organisations. Je voudrais savoir pourquoi autres organisations ? On parle d'organisations ou on les définit comme d'autres organisations en opposition à ce qui a été mentionné au préalable, à savoir le public et les sociétés ?

THOMAS SCHEIDER : Merci. L'autre chose avait trait aux organismes chargés de la protection des consommateurs et de l'application de la loi. Alors

c'est quelque chose de différent. Je ne sais pas si l'Union européenne ou les États-Unis veut faire le point.

TRINITÉ-ET-TOBAGO : Pardon. Je parle de ce paragraphe. On parle d'autres organisations. Alors la question a été la suivante. On a besoin du mot « autres ». Pourquoi « autres » ? Pourquoi ne pas dire simplement organisations ?

THOMAS SCHEIDER : Merci. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Ceci a été pris directement des principes du GAC sur le WHOIS. Voilà donc pourquoi on a choisi ce texte, parce qu'il a été accordé au préalable.

THOMAS SCHEIDER : J'espère que ce sera utile.

IRAN : Au numéro deux, on a besoin du mot disponible dans la première ligne. On en a déjà parlé.

THOMAS SCHEIDER : Parfait. On peut avancer ?

IRAN : On a besoin de dire « Finalement, le GAC conseille » ? Merci.

THOMAS SCHEIDER : Non, on n'en a pas besoin mais on peut parce que c'est joli à entendre, parce que c'est le dernier paragraphe, parce que c'est ce que l'on fait des fois.

IRAN : On peut faire beaucoup de choses mais pas besoin de mettre finalement.

THOMAS SCHEIDER : Ce que vous voudrez.

TOM DALE : J'ai rédigé plusieurs communiqués du GAC et en général, lorsqu'on met finalement, les gens se réjouissent en définitive. Je ne sais pas si ça aide ou pas mais bon. D'autre part, on fera ce que le Président dit.

THOMAS SCHEIDER : Bon. L'argument est convainquant mais on peut dire aussi que le GAC donne son avis, etc. Peu importe. On peut le laisser. Merci l'Iran.

OK. On a fini avec ça pour cette partie ? Mark du Royaume-Unis.

ROYAUME-UNI : On va voir les fondements maintenant ?

THOMAS SCHEIDER : OK. On fini l'avis et puis on continue avec les fondements.

ROYAUME-UNI : Ici, on ne parle pas des droits de la propriété intellectuelle dans ces fondements et on en a parlé dans notre avis. Alors je trouve que lorsqu'on parle de données de protection aux consommateurs, il faudrait inclure : « .., protection des droits des la propriété intellectuelle et des activités des organismes chargés de l'application de la loi » si vous êtes d'accord. Merci.

THOMAS SCHEIDER : Un autre droit à protéger ? On n'a pas de problème avec ça ? Parfait.

D'autres commentaires sur les fondements ? OK. Ce qui veut dire que nous avons fini avec cette partie. Merci.

On peut continuer avec les autres parties du document.

TOM DALE :

Nous allons dans la section divers. On a complété ce qui avait trait à l'avis du GAC et on l'a fait assez facilement et rapidement, surtout pour nous qui avons participé à la rédaction pendant quelque temps.

Je vais revenir aux modifications effectuées pendant la pause et j'espère me rappeler de toutes ces modifications. Certains membres ont dit qu'il y avait des changements minimaux à faire.

ARGENTINE :

Oui. J'ai envoyé un texte sur le groupe de travail des noms géographiques et je voudrais dire aussi que pendant la séance du groupe de travail, la Suisse a fait une proposition qui a été accordée par le groupe, disant que dans une séance plénière comme celle-ci par exemple, un groupe de pays pourrait recevoir la tâche de participer de la piste de travail 5 ayant trait au PDP de la GNSO sur les noms géographiques.

Ce matin, nous avons commencé à écrire les termes de référence. J'ai reçu plusieurs courriels de membres du GAC qui voudraient participer avec nous en tant que membre ou observateur. Je voudrais en parler avec les autorités pour voir comment continuer.

THOMAS SCHEIDER : Merci l'Argentine. Merci d'avoir présenté la question. Ce n'est pas quelque chose à inclure dans le communiqué mais il faudrait l'accorder entre nous, comment continuer de l'avant. Je crois que nous nous sommes déjà mis d'accord à un niveau informel et en théorie, on aurait plus de soutien de certains membres du GAC pour élargir la participation dans la piste de travail 5 comme par exemple l'ALAC, la ccNSO et d'autres qui ont désigné un certain nombre de membres pour qu'ils participent et analysent les détails de ce travail.

Alors on pourrait être d'accord du fait de désigner des représentants du GAC pour qu'ils participent d'une équipe qui soutienne Olga dans sa fonction comme co-présidente de cette piste de travail 5.

OLGA CAVALLI : J'envoie cette information à la liste de diffusion du GAC et ce sera notre point départ. D'accord ?

THOMAS SCHEIDER : OK, parfait. On en reparlera plus tard.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Ici, on inclut aussi la participation à distance parce que je me souviens que le collègue de l'Ouganda a participé à distance. Alors quand on parle de présence, on va tenir compte de ceux qui assistent à distance ?

TOM DALE : Normalement, l'assistance tient compte de tous les participants, y compris ceux qui participent à distance. Vous devez vous souvenir que dans les annexes, on indique quels ont été les participants.

OUGANDA : Merci Mark. J'ai mis un commentaire en ligne.

THOMAS SCHEIDER : Ceux qui ne pourront pas assister à la réunion ont toujours l'option de participer à distance et il est important d'élargir, d'augmenter la participation, même à distance. Il faut tenir compte de cette possibilité lorsque l'on veut plus de participation. Merci.

TOM DALE : Bien. Je crois que nous pouvons continuer.

La question des réunions et l'introduction générale n'ont pas changé alors on peut passer aux affaires internes du GAC.

J'ai corrigé certaines erreurs de frappe puis on a ajouté « Le GAC exprime sa reconnaissance au vice-président saillant Mark Carvell du Royaume-Unis après un service exemplaire pendant de longues années de participation au sein du GAC. »

Je suppose que personne ne va s'opposer à ce texte ?

THOMAS SCHEIDER : En quelque sorte, nous avons voulu ici inclure... Non, non, c'est après. Alors j'en reparlerai après, pardon.

TOM DALE : Merci Thomas.

Les sections auxquelles a fait référence le groupe de travail du GAC, alors on a l'incorporation de la part d'Olga et j'ai reçu certains courriels pendant la pause comme par exemple celui des noms géographiques, je ne l'ai pas reçu à temps pour l'inclure dans cette version mais il y a un rapport du groupe de travail sur la sécurité publique que je vais vous lire. C'est un rapport de ce que ces groupes de travail ont fait. Il n'y a pas d'action requise de personne.

Voilà ce que le groupe de travail sur la sécurité publique a présenté par rapport à ses activités pendant cette réunion de l'ICANN et du GAC. Je ne sais pas si vous voulez faire des

commentaires à cet égard. On a aussi une section sur les séances intercommunautaires de ce que l'on a fait pendant cette semaine. Et si on continue, on verra le document supplémentaire de certains groupes de travail que je n'ai pas encore reçu. Je n'ai pas pu encore l'inclure mais vous pourrez voir plus tard tous ces rapports qui ne seront sans doute pas polémiques avant de finir le communiqué définitif. Et je crois qu'on en reparlera demain.

On a ajouté la rédaction sur le secrétariat indépendant du GAC : « Le GAC exprime sa reconnaissance à l'ACIG de la haute qualité de ses services en tant que secrétariat indépendant du GAC depuis 2013. La dévotion, la compétence et la rigueur de ses experts, notamment Tom Dale et Michelle Scott-Tucker qui ont bénéficié énormément le GAC et qui ont contribué à l'intérêt public mondial. »

Je veux profiter pour vous remercier, c'est quatre ans de ma vie dédiée à ce travail et je vous remercie de l'opportunité. Ça a été un véritable plaisir de travailler avec le GAC, avec l'ICANN, avec vous tous parce que le travail est vraiment intéressant. Le GAC n'est pas seulement intéressant mais aussi, le travail est fait d'une manière encourageante et lorsque l'on quittera le GAC, nous espérons qu'il soit mieux de ce que l'on a reçu, que vous ayez pu profiter de nos services professionnels depuis 2013.

Merci beaucoup. Et si vous voulez changer quelque chose ou mettre quelque chose pas de si bien, vous pouvez le faire.

THOMAS SCHEIDER : Maintenant, je veux vous informer qu'il y a des membres du GAC qui se sont rendus compte que peut-être ou en fait, ils se sont rendus compte qu'à l'avenir, il n'y aura pas l'aide de Tom et de l'ACIG alors ils font des efforts pour voir si on peut trouver une solution à cette question.

Il y aura peut-être d'autres qui pensent de la même manière et qui puissent participer à la solution. Alors je vais passer la parole à Manal ou plutôt, je vais passer cette question à Manal. Et alors peut-être pourrait-on analyser de nouveaux accords, de nouveaux arrangements ; il semblerait que toutes les portes ne sont pas fermées. Pour l'instant, c'est l'information dont nous disposons. Mais l'avenir n'est pas encore écrit. Alors Manal vous tiendra informé au cas où il y aurait quelque chose de concrétisé, quelque chose permettant que le GAC continue à jouir des services d'ACIG.

Je vois que la Norvège veut prendre la parole.

NORVÈGE : Oui, merci monsieur le Président. Je ne veux pas présenter de conclusion par rapport à vos paroles. Je vous dire tout

simplement que la Norvège apprécie fortement le travail fait par Michelle et Tom au nom d’ACIG. Ils ont donné un soutien critique au GAC, surtout au moment de la transition de l’IANA qui était un moment vraiment important pour le GAC. Cela a permis d’avoir la participation et l’avis et les recommandations nécessaires pour ce travail.

THOMAS SCHEIDER : Je veux profiter de cette occasion pour remercier formellement Tom et le reste des membres de l’équipe d’ACIG. Comme nous l’avons dit, c’est extraordinaire. Nous avons eu des appels téléphoniques à n’importe quel moment de leur chronologie, de leurs agendas physique et personnel. Leur coopération était vraiment excellente et la qualité du soutien mérite une ovation, mérite des applaudissements. Alors merci beaucoup, vraiment.

[APPLAUDISSEMENTS]

TOM DALE : Merci beaucoup Thomas mais nous devons encore finir le communiqué. Cela fait partie de mon ADN, je ne peux pas m’en empêcher, il faut faire les choses. Bien sûr, je ne découragerai personne qui voudrait m’inviter boire un pot mais nous n’en sommes pas encore à cette étape. Alors merci beaucoup.

Michelle et Tracy vous disent bonjours et elles se souviennent de ces moments agréables et ces appels qui se faisaient très tard dans la nuit avec les présidents, les vice-présidents et que l'on travaillait sur beaucoup de thèmes en même temps, vous ne le voyiez pas très souvent. C'était comme une espèce d'iceberg. Il y a tout ceci qui a été fait au niveau, disons, visible mais il y a beaucoup plus de choses qui sont là dans les coulisses. La société va considérer toute proposition, bien sûr, mais nous ne savons pas si nous pouvons parvenir à une réponse définitive pendant cette semaine. Entre temps, nous continuons à avancer sur le travail nécessaire pour ce document.

La section concernant le financement de l'ICANN n'a pas été modifiée et comme nous l'avons dit dans la séance précédente, nous avons créé une nouvelle section concernant le suivi d'un avis préalablement présenté et cela n'a pas changé. C'est un préambule qui dit « Le GAC demande au Conseil d'Administration de répondre par écrit aux questions que le GAC a soulignées dans cette section. » Est-ce qu'il y a des commentaires là-dessus ? L'intention était justement d'essayer de nous assurer que le GAC a mentionné ici un avis qui a été préalablement présenté pour une raison. Le GAC veut obtenir une déclaration, une réponse du Conseil d'Administration et de manière formelle pour cet avis.

C'est donc un signal que l'on avait et qui dit que « Le GAC apprécierait que Conseil d'Administration lui donne une réponse écrite. » Voilà pourquoi nous avons créé cette nouvelle section. Dites-moi si cela répond à cet objectif.

Bon, il semblerait que c'est le cas. Vous pourrez toujours le changer, cela, si vous changez d'avis.

Je vous demande de m'excuser d'avoir fait une pause mais bon, c'est pour ceux qui y participent pour la première fois.

La conception du communiqué n'est pas établie dans les principes opérationnels ni dans les statuts ; cela n'est indiqué nul part. Cela change constamment et la GAC a pu apporter à cela plusieurs modifications très utiles, au moins pendant que j'ai été là. Et l'on peut toujours améliorer la manière de transmettre le communiqué, non seulement au Conseil d'Administration mais d'une manière générale à tous.

Il y a ensuite le texte concernant les candidatures d'Amazon et toutes les chaînes de caractères. Cela reflète tous les changements et d'après ce que j'ai compris, personne ne veut ajouter quoi que ce soit. Comme vous le savez, nous avons le texte qui a fait l'objet d'un accord mais cela est l'avis pour le Conseil d'Administration et non pas les questions dont nous parlons ici. Le Conseil d'Administration pourrait lire cela aussi et

répondre de manière appropriée à cela. Mais il n’y a pas eu de modification là.

Il y a ensuite une section concernant les codes de pays et de territoires à deux caractères. D’après ce que je comprends, il n’y a pas de changements à apporter là-dessus. Cela a été signalé pendant la section précédente des avis et nous avons une section sur la protection à la Croix-Rouge et au Croissant à-Rouge qui n’a pas eu de changement.

Il y a ensuite les autres questions et il y a ce texte sur lequel nous étions d’accord avant la pause.

Donc je cède la parole au Brésil parce qu’en fait, j’ai cru comprendre qu’il voulait apporter des modifications.

BRÉSIL :

Nous le disions tout à l’heure, nous voulons nous assurer du fait que le texte de la section est bien équilibré. Voilà ce que je propose. Comme nous le disons ici, la participation à la séance intercommunautaire, nous réitérons le support à ce processus. Je suggère donc que nous disions au troisième paragraphe : « Plusieurs membres du GAC » et que nous utilisions le même type de qualification que nous utilisons auparavant « Plusieurs membres expriment des préoccupations importantes » et ici, je fais allusion aux collègues qui parlent anglais britannique ou

anglais australien. Il me semble qu'il faudrait dire « par rapport à ». Mais cela se réfère au rapport du sous-groupe sur la juridiction. « C'est la version préliminaire du rapport du sous-groupe sur la juridiction. » Et nous effaçons le reste. Donc c'est cette version préliminaire du rapport du sous-groupe sur la juridiction. Voilà.

Encore une fois, je ne sais pas quelle est la terminologie exacte qu'ils utilisent. Il faudrait vérifier cela avec eux pour le représenter de manière appropriée.

Il y a ensuite deux paragraphes qui font références à cette même notion, en ce sens que certains membres présentent ou soulèvent des objections. À mon avis, ces deux paragraphes qui sont là et après ce paragraphe sur ces membres qui soulèvent des objections mais qui saluent ces corrections, nous proposons de faire une fusion des deux paragraphes. Nous pourrions dire que « Ces membres ». Nous pourrions utiliser le second et effacer le premier et mettre dans le premier paragraphe certains éléments du second paragraphe.

Nous pourrions dire que « Ces membres considèrent aussi que les recommandations ne tiennent pas compte de manière adéquate des objectifs et des éléments de la piste de travail numéro 2 », quelque chose qui aille dans cette direction. L'idée est d'avoir un seul paragraphe, disons réunir les deux

paragraphes et dire qu'il y a eu plusieurs membres qui ont exprimé leur inquiétude par rapport à ce rapport préliminaire et dire que ces membres ont considéré ce qui suit, tout cela dans le même paragraphe. Et puis nous finissons par un paragraphe avec un ton plus positif où nous réitérons notre intention de continuer à travailler.

Je pense que cela nous permettra d'avoir un texte plus équilibré et nous pourrions travailler avec la Russie peut-être pour parvenir à une proposition et avoir un langage unifié pour ces trois paragraphes qui seraient réunis.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Brésil. Je pense que c'est très utile. Nous pourrions vous donner quelque temps pour que vous veniez nous voir avec un texte un peu plus court. Voilà. Merci beaucoup.

Donc nous allons maintenant avoir un paragraphe pour toute cette section. Voilà. Maintenant nous avançons.

Il y a la section sur les PDP des procédures pour les séries ultérieures des PDP.

Il y a ensuite la révision des mécanismes de protection de droits. Il y a ce que nous avons avant. Il n'y a pas eu de changement par rapport au texte concernant la réunion gouvernementale de haut-niveau à Barcelone.

Je pense qu'il y avait là une intervention de l'OMPI ? Oui, c'est ça, voilà.

OMPI : En ce qui concerne les RPM, il me semble qu'il nous manque une virgule dans le paragraphe que nous vous avons envoyé, après là où l'on dit « OMPI ».

THOMAS SCHNEIDER : Où faut-il mettre cette virgule ?

OMPI : Je crois que c'est après justement où l'on dit OMPI, WIPO en anglais, d'après l'information que nous avons pour notre dernière intervention.

THOMAS SCHNEIDER : Bon. Alors nous mettons une virgule après l'OMPI et puis nous continuons par les agences gouvernementales. Cette phrase est en fait une précision. Parfois, c'est difficile de tout saisir.

Donc cela signifie en principe que nous avons fini le communiqué mis à part le texte que le Brésil a proposé gentiment de condenser en un seul paragraphe.

Je dirais que nous pourrions faire une pause de 15 minutes pour qu'il puisse tout assembler et nous allons donc faire une lecture finale du communiqué. Voilà mon plan si vous êtes d'accord.

Voilà. Parfait. Quinze minutes et nous reprenons. Nous pouvons avons 16 minutes peut-être ? Parce que ce serait juste 15 minutes après 18:00. Oui, voilà.

[PAUSE]

Nous allons pouvoir clore la séance je pense.

[coupure] qu'il vous montre ce qu'il y a de neuf dans notre texte.

TOM DALE :

Merci Thomas. On finit presque, je vous le promets. La version que j'ai distribuée par courriel au GAC contient seulement deux séries de changements excepté ce que nous avons vu auparavant. Ces deux ensembles de modifications ont trait à la révision accordée de la section sur la juridiction que nous allons voir dans quelques instants. C'était quelque chose qui allait être élaboré par le Brésil et la Russie. Et l'autre changement a trait à l'ajout du rapport du groupe de travail que je ne vous propose pas de voir en détail parce que nous avons déjà les rapports de

tous les groupes du GAC maintenant que l'on peut inclure dans le communiqué.

Le nouveau texte par rapport à la juridiction est le suivant. Soyez patients s'il vous plaît. Vous devez vous rappeler que l'intention, c'était d'unifier certains paragraphes pour raccourcir un peu le texte. Alors ce nouveau texte est surligné en jaune et je ne sais pas pourquoi je ne peux pas enlever ce surligné jaune. Le texte dit : « Le GAC a pris note des résultats les plus récents du sous-groupe sur la juridiction du CCWG responsabilité et réitère leur soutien au processus de multiples parties prenantes à travers lequel on a élaboré les recommandations appréhendées. Plusieurs membres du GAC ont exprimé cependant des préoccupations importantes par rapport au rapport préliminaire du sous-groupe sur la juridiction.

Ces membres considèrent que le texte ne remplit pas les objectifs de la piste de travail 2 et que les recommandations atténuent simplement ce qui a été négocié, à savoir les risques qui ont trait à la question de soumettre l'ICANN à la juridiction des États-Unis, ce qui fait que l'approbation de ce rapport soit inacceptable. »

Puis, il y a les deux paragraphes qui suivent sans modifications.

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran.

IRAN : Merci monsieur le Président. Pour préciser, on a choisi parmi les cinq options. Pour les lois applicables, il y a cinq options et ici, on choisi une de ces cinq législations. Vous êtes sûr que vous voulez souligner cette option parmi les cinq options disponibles ?

On a beaucoup d'options et on a décidé que vous allez tenir compte de celle-ci et pas des autres. Vous l'avez discuté en détail. Y a-t-il un menu proposé ? Voyez les juridictions, il y a cinq options dans les possibles juridictions. Je crois qu'il faudrait peut-être considérer et sans entrer trop en détails.

Et maintenant, avant de passer aux commentaires publics, avant que ce travail ne soit fini par le CCWG, avant qu'il soit pris en considération par le Conseil d'Administration, on dit qu'on est d'accord avec ce menu ? J'ai mes doutes.

On pourrait dire peut-être qu'il faut repenser la question, tout au moins attendre d'autre chose parce qu'il y a beaucoup de choses qui manquent. On ignore ce qui va se passer pendant la période de commentaires publics. Peut-être que les options seront éliminées après cette période. Qui sait si le Conseil sera d'accord ou pas.

Mon commentaire est tout simplement pour reconsidérer cela. Moi, je n'appartiens pas au groupe dont j'ai parlé mais je crois qu'il ne faudrait pas choisir une option parmi les cinq disponibles.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Iran. Je vais demander à ceux qui ont rédigé le texte s'ils veulent répondre.

Le Danemark ?

DANEMARK : Je crois que c'est ma proposition et je peux la maintenir, bien sûr. Il y aura une période de consultation publique, il peut y avoir des modifications dans les deux sens. Mais nous croyons que l'on peut maintenir cette proposition et l'indication ici d'un menu est une proposition que nous pouvons soutenir. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Alors je crois qu'il ne faudrait pas changer ce texte maintenant.

Bien, voilà, ce sont toutes les modifications. Bien entendu, on va corriger les erreurs de frappe mais au moins, on pourrait considérer la possibilité d'accorder que nous avons fini le communiqué.

S'il n'y a plus de commentaires sur la déclaration conjointe entre le GAC et l'ALAC où l'on peut encore avoir certains changements parce qu'il y a des incohérences des deux premiers points mais il faut considérer outre cette déclaration que le communiqué est déjà prêt.

Nous savons que l'ALAC nous a fait signe qu'il voulait le signer.

INDONÉSIE :

Un petit commentaire : dans le paragraphe d'introduction, là où l'on dit « déclaration conjointe ALAC-GAC », peut-être pourrait-on dire « suivant la déclaration conjointe élaborée entre l'ALAC et le GAC en 2011 » ? J'ai trouvé une déclaration et comme je vous le disais, Thomas, ce n'est qu'un suivi. N'est-ce pas ?

Avec monsieur Leblond et avec la présidente Dryden, nous avons aussi préparé une déclaration semblable.

THOMAS SCHNEIDER :

Oui mais cela avait trait à une question tout à fait différente, à savoir le soutien aux candidats pour le processus des nouveaux gTLD. Alors la question de fond n'a rien à voir avec celle-ci. Je préférerais ne pas faire de référence parce que cela pourrait amener à des confusions. Mais vous avez raison à signaler que ce n'est pas la première fois que l'on fait une déclaration conjointe.

IRAN : Merci. Ayant participé à des activités du CCWG et du sous-groupe de juridiction pendant des heures et des heures, je peux dire que cette phrase n'est pas significative pour moi. Je suggère donc de mettre cela à votre considération et puis l'industrie peut choisir parmi les options des possibilités des lois applicables, y compris le menu.

Je crois que ce n'est pas correct qu'il faille le modifier. Je crois que l'on pourrait dire « prendre » ou « choisir une option de législation applicable ».

THOMAS SCHNEIDER : L'Iran, c'est cela que vous proposez ? Alors on revient en arrière. C'est bien comme ça, l'Iran ?

IRAN : Je crois que le verbe « avoir » n'est pas approprié, « having ». On pourrait mettre « prendre l'option d'une alternative quelconque de législation, y compris le menu ». On veut l'option, on veut pouvoir élire donc il faudrait donner l'idée de l'option pour une loi applicable d'un menu parce que ceci vient du GAC.

Je crois que nous devons montrer qu'on peut le mettre dans le contexte approprié. On transmet le message mais on dit qu'il peut y avoir une option sur la loi applicable.

THOMAS SCHNEIDER : Je crois que nous voulons finir le communiqué et la plupart dit oui de la tête et n'ont pas de problème avec le mot « option ». Le reste, ce sont des mots qui ne changent pas le contenu de fond.

Peut-être la Suisse a une autre idée. Pas dans ce sens. OK, parfait. On peut le laisse tel quel.

Des objections par rapport à ce que nous avons maintenant ? On le laisse tel quel et il n'y aura peut-être pas de problème à l'avenir.

La Suisse, vous voulez faire un commentaire ?

SUISSE : Je regrette d'avoir à prendre la parole à cette heure-ci mais j'ai des motifs valides pour ce faire.

On nous a demandé de ne pas inclure la phrase sur les services du secrétariat, sur l'arrêt des services de secrétariat jusqu'à ce que l'on aura des conversations ultérieures parce que peut-être on aura des possibilités réelles de continuer avec le service.
Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Parfait mais que veut dire mettre cela en pause ? Jusqu'à demain ou bien faire un remerciement dans une lettre séparée au cas où le service continuerait ?

SUISSE : Je pense que cela va dépendre de l'ACIG parce qu'ils devront considérer les dernières données et voir si cela peut être accepté par toutes les parties concernées.

THOMAS SCHNEIDER : Hum hm. Alors la question est ? On peut le laisser pour l'instant mais si on continue les négociations, peut-être on peut ne pas l'inclure dans le communiqué et on le déciderait demain. N'est-ce pas ? Bon. On va en parler après pour mieux comprendre la situation.

S'il y a la possibilité de continuer avec le service de secrétariat ACIG, bien entendu, on ne va pas l'inclure dans le communiqué. Ça, c'est clair pour tout le monde. OK.

Je vois que la plupart parmi vous disent oui de la tête. Merci de l'information. Nous allons donc l'enlever pour l'instant et nous allons l'analyser. Quelque chose d'autre ? Non ?

Comme je l'ai déjà dit donc, nous allons signer la déclaration conjointe demain. C'est une partie de l'information que je dois vous donner.

Autre chose concerne le plan de demain pour nous, nos activités de demain. On a les enchères, on a la réunion du CCWG. Parallèlement, on a la séance intercommunautaire. Je ne sais pas si les couleurs sont bien ici.

Alors nous avons une séance du GAC. C'est le point numéro 37 qui a trait à la rédaction du GDPR, le WHOIS, le RDS. Alors demain, peut-être, il y aura quelque chose de neuf pendant la séance de réglementation des données générales de la salle 4. Mais peut-être demain, il pourrait y avoir quelque chose de neuf qui puisse nous faire changer notre décision d'aujourd'hui. Ça, c'est clair ? Oui. Je vois que vous dite oui alors on n'aura pas besoin de la séance du communiqué. Et c'est l'autre chose qu'il y avait dans le programme. On n'aura pas donc besoin de ce que nous avons réservé de manière tentative pour faire la rédaction demain après-midi, ce qui veut dire que demain, il n'y a pas de séance du GAC.

Nous avons d'autres séances et les séances communautaires. Mais le personnel de soutien de l'ICANN, vous pouvez me dire si ce que j'ai dit est correct pour voir demain ? Il n'y a pas des

séances du GAC seulement ? Je vois qu'on dit oui du doigt. Alors nous avons donc fini les séances officielles du GAC.

Kavouss ?

KAVOUSS ARASTEH : Il y a une question qui est en dehors du communiqué et je voudrais l'exprimer personnellement. Je veux montrer et exprimer mes sincères remerciements au vice-président saillant, son enthousiasme pendant toutes ces années parce qu'il n'a pas été inclus. Et je crois qu'il faudrait le faire. S'il n'est pas inclus, je vous demande de la faire s'il vous plaît.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Kavouss. On a remercié Mark parce que c'est le seul vice-président saillant en ce moment. Le reste demeurera à leur poste. Mark est le seul vice-président saillant. Mais Tom va le confirmer. Merci.

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure : avec ça, on fini les réunions officielles du GAC et nous allons nous retrouver dans d'autres séances intercommunautaires. Et puis vendredi matin on va se réunir, les autorités entrantes et les autorités saillantes, pour préparer la transition.

Je tiens à vous remercier encore une fois de la séance si bonne et constructive. Je vous souhaite le mieux, notamment et en particulier à Manal.

Je suis heureux de savoir que le GAC sera entre vos mains. Je sais que vous ferez un excellent travail. Pendant ces années, j'ai eu l'occasion de vous connaître et je sais que vous avez toutes les qualités nécessaires pour guider ce groupe, pour construire des ponts au sein du GAC et aussi avec le reste des unités constitutives. Et il est clair que vous pouvez compter continuellement sur mon soutien si vous en avez besoin.

Je serai disponible mais je sais que très rapidement, vous ferez votre travail sans mon soutien parce que vous ferez un excellent travail. Je vous souhaite le mieux pour votre travail.

MANAL ISMAIL :

Merci Thomas. Merci de l'engagement pour la transition sans problème.

Dès le début de la réunion, vous m'avez raconté, vous m'avez dit que je peux compter sur vous alors merci, merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci. Je tiens aussi à remercier nos interprètes qui ont eu une semaine de travail très dur en essayant de nous suivre, de

mettre du sens à ce que nous disons. Alors merci beaucoup et aussi aux personnel technique. Si j'ai oublié quelqu'un, je le remercie quand même.

Alors on finit.

Tom dit que vous pouvez l'inviter à prendre un coup si vous voulez.

TOM DALE : Je ne sais pas si avant ou après la lecture du communiqué.

THOMAS SCHNEIDER : Bon, alors profitez-en. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]